

Edito

Le gouvernement ne désarme pas. Il veut la mise au pas de la recherche publique notamment par la réduction des dotations

Le dernier C.A. du CNRS confirme l'ampleur des attaques contre la recherche publique. Le gouvernement, via son ministre du Budget affiche la couleur :

Moins d'emplois statutaires stables. La diminution nette des emplois ITA se poursuit : cette année les postes libérés seront soit supprimés, soit gelés, ce qui, à l'expérience, revient au même. Quant à l'emploi chercheur, si le taux de renouvellement de 3% est annoncé en 1995, aucune garantie n'est accordée pour les années suivantes. C'est la porte grande ouverte à la surcharge de travail des agents, à la sous-traitance, aux emplois précaires, au recours aux thésards comme main-d'œuvre malléable et bon marché, voire gratuite.

Un transfert partiel du financement des salaires. La facturation des salaires des personnels titulaires sur les contrats des unités de recherche a d'ores et déjà été imposée à l'INSERM. Le Ministre du Budget a défendu l'extension de cette disposition au CNRS, mais le CA s'y est opposé. Le service public et le statut des fonctionnaires sont ainsi attaqués : d'une

manière pernicieuse, l'Etat se désengagerait du paiement intégral des salaires des fonctionnaires, jusqu'ici assuré par le budget public. D'autres sources, de nature plus aléatoires, approvisionneraient ce poste. C'est le même objectif qui est poursuivi avec les projets de "globalisation des moyens" affectés aux organismes ou aux laboratoires : ces derniers devront choisir entre des recrutements, des promotions et du fonctionnement. Les attaques à peine voilées contre la "masse salariale" entendues ici ou là se précisent.

Dégradation de la situation financière du CNRS. L'aggravation du déséquilibre budgétaire du CNRS est préoccupant. De plus, 91MF sont gagés sur le fond de roulement. Enfin le DG annonce une reconduction des mesures prises en 1994 de "régulation des CP", anticipant les "conclusions" de l'audit financier commandé par Fillon pour désamorcer les protestations et qui n'a même pas commencé.

Une baisse soutenue de la dotation des laboratoires. Selon les informations données au CA du CNRS, la dotation des

laboratoires va cette année encore accuser une baisse de 5 à 12%. Par ce moyen, le gouvernement veut contraindre les laboratoires à se livrer une concurrence effrénée pour obtenir des contrats. Selon d'autres informations concordantes, non seulement la soustraction de 40% opérée en 1994 dans les crédits récurrents alloués aux laboratoires et équipes du CNRS serait définitive, mais, de plus, les crédits 95 ne seraient eux-mêmes versés qu'à hauteur de 7/12, soit une soustraction de 42%. Qu'on ne s'y trompe pas : comme à la fin de l'été dernier, cette amputation brutale fait partie des mesures de pilotage autoritaire des recherches, synthétisées dans les projets de contractualisation.

La mobilisation, notamment celle des étudiants, contre les divers rapports ou projets relatifs à la recherche et à l'enseignement supérieur, ont amené **quelques reculs partiels**, ponctuels, mais significatifs : recul sur la limitation de la poursuite des études des jeunes diplômés des IUT, "mise en sommeil" du rapport Laurent, dont l'esprit continuera d'inspirer toutefois la politique du pouvoir. Dans la recherche, le gouvernement continue d'avancer, on vient de le voir, et le rapport Gross, publié dans ce numéro, le confirme.

Le SNTRS doit agir partout pour expliquer les principales dispositions des projets du gouvernement et les dangers qu'elles présentent pour les personnels et pour la recherche dans notre pays. Il importe que les personnels interviennent et agissent contre le gel des postes, contre la précarisation, pour des salaires augmentés et non aléatoires, contre les amputations des crédits, contre le retrait de l'Etat de ses missions d'enseignement et de recherche, pour la création d'emplois stables, statutaires, dès maintenant, pour une dotation stable de la recherche publique par l'Etat, pour le maintien d'une recherche non finalisée.

Un SNTRS fort permettra d'aider les personnels à stopper ces projets et à renverser la vapeur. Pour cela il doit se faire entendre partout. Syndicat

intercatégoriel, le SNTRS a décidé lors de son dernier CSN de présenter des listes de chercheurs et d'ITA aux élections, partout où cela est possible. Il a donc présenté une liste dans le collège B1 aux élections au Conseil Scientifique et aux CAP à l'INSERM. Il doit tout mettre en oeuvre pour présenter des chercheurs aux élections au Comité National.

A. Kieffer

Echos du C.A. du CNRS (19 janvier)

Les 91 millions de francs

Vous vous rappelez, cette somme devait être prise sur le fonds de roulement du CNRS, pour assurer les salaires. Or la direction dit n'avoir aucune nouvelle à ce sujet du ministère des Finances.

Budget 1995

Il se traduirait par une baisse de 10 à 15% des crédits alloués aux URA.

Et l'administration parle encore et toujours de **régulation de crédits**. Traduit en langage courant cela veut dire : **attendez-vous à une reconduction du blocage des crédits des laboratoires.**

Depuis ...

des questions se posent,
les inquiétudes
se sont accentuées

" LE TROU " ?

550 millions ?

1 milliard ?

Les crédits de paiement 94 non versés aux laboratoires (40% non récupérés) et tout ce qui n'a pas été dépensé **seraient annulés !**

à nos lecteurs,

Une surcharge de travail due à l'activité revendicative intense de ce début d'année, à laquelle s'est ajoutée la maladie d'une de nos secrétaires techniques, est à l'origine du retard pris dans la réalisation et l'envoi de ce BRS. Le Bureau national prie les adhérents d'excuser ce contretemps.

DEFENSE DE LA RECHERCHE PUBLIQUE: il faut continuer !

Selon des informations concordantes, non seulement la suppression des 40% des crédits de paiement (les CP qui alimentent les crédits récurrents alloués aux laboratoires et aux équipes) survenue en 1994 serait définitive, mais de plus, les crédits 1995 ne seraient assurés qu'à hauteur de 7/12èmes, c'est-à-dire avec une soustraction de 42%.

Cette nouvelle amputation brutale des crédits fait partie intégrante des mesures de pilotage autoritaire des recherches, d'incitation de plus en plus forte à dépendre des contrats, d'asphyxie des équipes qui ne sont pas dans les créneaux prioritaires décidés par le ministère. En un mot, cette amputation synthétise la politique de contractualisation.

Le SNTRS-CGT propose aux syndicats du CNRS d'appeler les personnels du CNRS à un rassemblement au MESR dans la semaine du 13 au 17 mars pour exiger :

- . la mise en place immédiate et à 100% des crédits 95,
- . la restitution des 550 MF que l'Etat doit au CNRS pour 1994,
- . la levée du "gel" des postes,
- . l'annulation des suppressions de postes,
- . l'abandon du processus de contractualisation, et le maintien de la pluridisciplinarité au CNRS,
- . la garantie de paiement par l'Etat des 100% de la masse salariale,
- . la création de postes de titulaires de toutes catégories pour que les équipes puissent travailler et pour faire disparaître les emplois précaires.

Les étudiants d'IUT ont fait reculer Fillon, unis, les personnels du CNRS peuvent bloquer l'offensive en cours et obtenir satisfaction à leurs revendications.
Orsay le, 21 février 1995

PAGES 1-2	EDITO
PAGE 3	Le SNTRS-CGT propose aux syndicats du CNRS d'appeler les personnels à un rassemblement au MESR.
PAGE 4	Nos propositions pour un grand service de recherche public au DG du CNRS.
PAGES 5-6	LA RECHERCHE EN DANGER (SNTRS-CGT/INRA-CGT) à diffuser...
PAGE 7	Les rapports concernant la recherche et l'enseignement supérieur se succèdent... "LAURENT", "GROSS"...
PAGES 8 à 11	RAPPORT "GROSS"
PAGE 12	Lettre ouverte au D.G. du CNRS
PAGE 13	Mise en oeuvre concrète de la politique de contractualisation et du financement par programmes.
PAGE 14	RESULTATS DES ELECTIONS AUX COMMISSIONS SCIENTIFIQUES DE L'INSERM - décembre 1994-
PAGES 15-16	Quel sont les buts de l'Entretien Annuel d'Activité ?
PAGE 17-18	Politique sociale du CNRS
PAGES 19-20	RESTAURATION ou comment mettre les petits pas dans les grands ! Billet d'humeur...
PAGE 21-	La rémunération des horaires décalés et astreintes mise en cause (l'exemple du LURE)
PAGE 22	ALERTE : retard dans le paiement des CDD, CES et vacataires...
PAGES 23-24	Discussion du SNTRS avec la FERC et l'USCA.
PAGE 25	Une lettre de la FERC à propos de notre liste chez les chercheurs au C.S. INSERM.
PAGE 26	Réponse de la C.E. au Bureau fédéral.
PAGES 27 à 29	PLAN TRIENNAL DE FORMATION DU CNRS 1994-1996
PAGE 30	TRIBUNE LIBRE : Recherche et organisations caritatives.
PAGE 31	Il y a 50 ans, la Shoah... Pour n'oublier jamais.
PAGE 32	PAIX : une priorité

ORSAY, le 11 Janvier 1995

Monsieur le Directeur Général
du CNRS
3, rue Michel Ange
75794 PARIS Cedex 16

Monsieur le Directeur Général,

En ce début d'année 1995 nous voulons rappeler ce qui est au centre de l'action que nous menons avec les personnels depuis plusieurs années en ce qui concerne de nombreux sujets.

Vous connaissez notre opposition à votre politique et à celle du gouvernement en ce qui concerne l'avenir de la recherche et particulièrement du CNRS et des personnels qui y travaillent.

**Nos
propositions
pour
un
grand
service
de
recherche
publique**

Parmi les projets qui reçoivent une opposition résolue de notre part, il y a :

- Le pilotage accru de la recherche publique, avec la mise en place de structures ministérielles court-circuitant les instances scientifiques de l'organisme (qui ont, à notre point de vue, le grand avantage de comporter des représentants élus des personnels) ; le projet de réduction du nombre d'unités et le repli du CNRS sur les unités propres et mixtes et son retrait des unités associées s'inscrivent dans cette politique de "compression-pilotage" que nous réprouvons ;
- La mise en place d'un système de financement de la recherche essentiellement sur programmes, avec le risque que cela comporte de stérilisation, de pertes de connaissances et de compétences ; nous considérons avec de très nombreux travailleurs scientifiques que les avancées scientifiques ne se programment pas ;
- La réduction du nombre des emplois scientifiques, le gel d'un poste sur deux, la précarité sont porteurs de dangers pour l'avenir des unités de recherche, pour la continuité de la recherche ainsi que pour l'avenir des travailleurs scientifiques et de ceux qu'ils contribuent à former. Les déclarations répétées du ministre, et de vous-même, sur le "poids excessif de la masse salariale" au CNRS suscitent de grandes inquiétudes pour l'avenir de l'emploi et du niveau de vie des personnels du CNRS.

Nous voulons pour notre pays un grand service public de recherche. Cela passe par le maintien et le développement des organismes publics nationaux de recherche assurant l'essor d'une recherche fondamentale, pluridisciplinaire, de haut niveau.

Le CNRS a joué un rôle essentiel de structuration et de coordination de la recherche auquel nous restons attachés. Une des raisons de la vitalité du CNRS est l'existence de ses instances d'évaluation, nous voulons leur maintien et l'accroissement de leur rôle.

Le développement de la recherche publique suppose, bien entendu, que celle-ci se voit attribuer les moyens nécessaires à l'accomplissement de toutes ses missions.

À ce titre nous revendiquons :

- un financement récurrent des unités de recherche assuré par l'État ;
- des créations d'emplois de titulaires, chercheurs et ITA ;
- un plan de résorption du sous-classement ;
- un système équitable de reconnaissance des qualifications, basé sur une évaluation par les pairs pour tous les corps ;
- une revalorisation des salaires et une amélioration des carrières ;
- un autre mode de validation des années de non-titulaires pour la retraite, afin de faire cesser le véritable racket dont sont victimes les personnels de la recherche.

Nous sommes pour la maîtrise des choix scientifiques par la communauté scientifique elle-même, dans le cadre d'une politique nationale pour l'élaboration de laquelle toutes les composantes de la société doivent pouvoir exprimer leurs demandes. Ceci ne peut être laissé à quelques experts, aussi compétents soient-ils.

Nous pensons également que la recherche publique a besoin d'indépendance. Il est du rôle du Directeur Général du CNRS de défendre cette indépendance.


Le développement de la recherche ne doit, en aucun cas, dépendre d'aléas politiques ni de "charité publique".

Les métiers de la recherche doivent être mieux reconnus dans leur diversité et leur spécificité. Un développement harmonieux de la recherche nécessite un ensemble de métiers complémentaires exercés par des personnels CNRS. C'est ce qui fonde notre opposition au développement de la sous-traitance et à la disparition progressive d'emplois techniques d'études, de fabrication et de service.

Les étudiants et les thésards doivent recevoir une réelle formation à la conception, à la création et ne pas être utilisés à des tâches techniques pour combler le manque de postes.

Telles sont, monsieur le Directeur Général, les revendications sur lesquelles nous voulons que le gouvernement et la direction du CNRS ouvrent, dans les plus brefs délais, de véritables négociations avec les organisations syndicales.

PJ : un document que nous diffusons parmi les personnels CNRS. = BRS 4 pages



Pour le SNTRS-CGT
Jean OMNÈS
Secrétaire Général

La recherche en danger

De graves dangers pèsent aujourd'hui sur l'ensemble des Etablissements Publics Scientifiques et Techniques de la recherche publique, le CNRS, l'INSERM, l'INRIA et l'INRA. Leur avenir pourrait même être mis en cause. C'est ce qui apparaît lorsque l'on analyse les décisions et projets du gouvernement et des directions :

- La contractualisation en cours de l'INRIA, celle en projet de l'INRA, des projets de nature comparable pour le CNRS et l'INSERM visent à une remise en cause fondamentale du service public de recherche.

*- Le pilotage accru de la recherche publique, avec la mise en place de superstructures ministérielles, en particulier le **Comité d'Orientation Stratégique** (composé pour moitié d'industriels), court-circuite les instances consultatives et/ou scientifiques des organismes, (notamment le Comité National du CNRS) qui ont le grand avantage de comporter des élus du personnel, le projet de réduction du nombre d'unités, le repli du CNRS sur les unités propres et mixtes, son retrait des Unités de Recherches Associées, la création des Instituts Fédératifs de Recherche à l'INSERM, la multiplication des GIP à l'INRA s'inscrivent dans une politique de "compression-pilotage" que nous réprouvons ;*

- Le projet d'un système de financement de la recherche, essentiellement sur programmes, comporte un risque de stérilisation, de pertes de connaissances et de compétences.

Nous considérons, avec les travailleurs de la recherche, que les avancées scientifiques ne se programment pas !

Cette politique se sert d'un certain nombre d'outils administratifs coiffés par la mise en place récente de Directions des Ressources Humaines. Celles-ci s'appuient sur des structures d'évaluation (individuelles ou collectives, notamment l'entretien annuel d'activité) qui favorisent la gestion des personnels (détermination des compétences, formation, mobilité) pour des programmes prioritaires (schémas directeurs et autres...). Il est aisé d'imaginer l'utilisation possible des observatoires des métiers dans le cadre de "contrats d'objectifs" pluri-annuels qui commanderont le redéploiement des postes, les reconversions...

La réduction du nombre des emplois scientifiques, le gel d'un poste sur deux, la précarité, sont porteurs de dangers pour l'avenir des unités de recherche, pour la continuité des travaux, pour l'avenir des travailleurs scientifiques et des jeunes en formation. Les déclarations du Ministre et du Directeur Général du CNRS, sur le "poids excessif de la masse salariale" **sont des menaces directes pour l'avenir de l'emploi et le niveau de vie des personnels**. Ainsi en 1995, il y a 150 suppressions de postes ITA et aucune création de postes de chercheurs au CNRS et l'INRA se voit amputer de postes budgétaires (40 postes d'Agents Techniques troqués contre 20 emplois Chercheurs). Tous les EPST subissent des diminutions de crédits. Dans cette situation, la pression est aisée pour inciter les équipes à répondre aux appels d'offre, pour encourager les agents à la mobilité utilisée comme critère d'avancement.

La contractualisation à travers l'exemple de l'INRA.

La contractualisation vise à soumettre la recherche publique à un certain nombre de projets de recherches, décidés au niveau ministériel, au travers de contrats passés entre les E.P.S.T. et le ministère. Ces contrats auraient une durée de 4 ans maximum, sans garantie de financement, tandis que le budget resterait révisable annuellement (discussions budgétaires).

L'INRA, au même titre que 4 autres établissements (INRIA, CEA, ADEME, CIRAD) constitue un cobaye idéal pour la phase expérimentale de mise en place de la contractualisation et participe par là même à l'amorce d'un bouleversement du mode de financements des recherches et des structures. En effet, institut de recherches finalisées en grande partie, l'INRA présente les "qualités" requises d'une organisation pour répondre efficacement aux pressions du **Comité Ministériel d'Orientation Stratégique**. La création de cette instance reflète la volonté du gouvernement de piloter et contrôler la recherche publique qui doit, selon lui, se développer selon des intérêts économiques. Or, l'INRA devrait, pour répondre à ses "missions" réservées au domaine agricole et agro-alimentaire, intégrer dans sa stratégie les demandes de partenaires multiples aux intérêts parfois divergents : agriculteurs, producteurs, industriels, exportateurs, distributeurs et enfin consommateurs, sans oublier les protecteurs de l'environnement. Il paraît alors évident que les objectifs et les orientations de recherche seront imposés par la voix du plus fort. Cette mise à disposition des moyens publics au service d'intérêts industriels ne peut aboutir qu'au prix de modifications profondes de structures et de gestion

que le gouvernement et la direction de l'INRA entendent mettre en oeuvre notamment par le biais de la contractualisation.

Notre opposition au "Colloque Fillon" reposait notamment sur notre refus de participer à une mascarade mais aussi sur le fait qu'elle faisait l'impasse totale sur le fond de cette politique qu'est la contractualisation dont l'INRA devrait, en poisson-pilote, faire les frais...

Nos réactions vis-à-vis des contrats d'objectifs, de la pression par l'aval, du mépris pour la recherche de base, nos interrogations sur le devenir de la recherche publique, le suivi des programmes, le recrutement de personnels sur Contrat à Durée Déterminée (chercheurs, ingénieurs, techniciens) ont trouvé un large écho auprès des personnels ainsi qu'auprès des instances officielles de concertation INRA telles que Conseils Scientifiques et de Gestion des centres ou départements de recherche (*les 3000 signatures s'opposant à la contractualisation ont retardé son échéance*).

Les projets relatifs à l'Enseignement Supérieur suscitent les mêmes craintes. Les propositions du rapport Laurent, remis le 20 janvier à Fillon sapent les fondements du système universitaire.

Nous voulons pour notre pays un grand service public de recherche.

Cela passe par le maintien et le développement des organismes publics nationaux de recherche assurant l'essor d'une recherche fondamentale, pluridisciplinaire, de haut niveau. Nous voulons le renforcement du fonctionnement démocratique des instances d'évaluation au CNRS.

Le développement de la recherche publique suppose, bien entendu, que celle-ci se voit attribuer les moyens nécessaires à l'accomplissement de toutes ses missions. A ce titre nous revendiquons : une dotation de base des unités de recherche assurée par l'Etat ; des créations d'emplois de titulaires, chercheurs et ITA ; un plan de résorption du sous-classement ; un système équitable de reconnaissance des qualifications, basé sur une évaluation par les pairs pour tous les corps ; une revalorisation des salaires et une amélioration des carrières ; un autre mode de validation des années de non-titulaires pour la retraite afin de faire cesser le véritable racket dont sont victimes les personnels de la recherche.

Nous sommes pour la maîtrise des choix scientifiques par la communauté scientifique elle-même, dans le cadre d'une politique nationale pour l'élaboration de laquelle toutes les composantes de la société doivent pouvoir exprimer leurs demandes. Ceci ne peut être laissé à quelques experts ministériels, aussi compétents soient-ils.

Nous pensons également que la recherche publique a besoin d'indépendance. Le développement de la recherche ne doit, en aucun cas, dépendre d'aléas politiques ni de "charité publique".

Aussi, pour notre part nous refusons toute forme de contractualisation. Sa fonction est de détourner la recherche publique de ses missions et inévitablement entraîner à terme son démantèlement.

Les étudiants et les thésards doivent être reconnus, leur financement pris en compte : ils contribuent largement à l'avancée des recherches. Ils ne sauraient pallier au manque de postes tant techniques que scientifiques.

Les métiers de la recherche doivent être reconnus dans leur diversité et leurs spécificité. Un développement harmonieux de la recherche nécessite un ensemble de métiers complémentaires exercés par des personnels statutaires. C'est ce qui fonde notre opposition au développement de la sous-traitance et à la disparition progressive d'emplois techniques d'études, de fabrication et de service.

Chercheurs et ITA, agissons ensemble POUR :

- *des améliorations substantielles de nos conditions de travail et de rémunération.*
- *l'arrêt des processus de contractualisation en cours*
- *un grand service public de recherche*

Rapport "Laurent", rapport "Gross" : **Les rapports concernant la Recherche et l'Enseignement Supérieur se succèdent.**

Les propositions du rapport "Laurent" remis le 20 janvier à Fillon sapent les fondements du système universitaire :

--- Au principe formel d'égalité d'accès à l'Université garanti par sa gratuité, par des frais d'inscription modérés et par un système de bourse pour les familles à revenus modestes, serait substitué celui de participation individuelle aux coûts. C'est le sens des "aides positives" (*attribuées selon des caractéristiques familiales, géographiques et des "nécessités universitaires"*) des prêts aux étudiants de 2ème et 3ème cycle et de relèvement substantiel des droits d'inscription.

--- au principe de service public national assumé par un budget de l'Etat débattu par les élus, serait substitué celui de pilotage par les financements. Les collectivités locales et les entreprises pourraient participer au financement et les établissements gèreraient les dotations d'emplois d'enseignants et de personnels. Mais les collectivités locales, déjà pressurées, auront-elles les moyens de financement ? C'est en fait la porte ouverte aux financements directs par les entreprises. Ces disparités permettraient aux collectivités locales et aux autres financeurs d'être représentés dans un conseil d'orientation et de peser sur les décisions. Ceci est encore plus clair pour les filières professionnelles du Supérieur. Ce serait l'éclatement du système universitaire unique, l'instauration d'une différenciation des contenus, des moyens, des conditions de formation et d'enseignement. Ce serait la fin des diplômes nationaux.

Dans un prochain BRS, nous publierons une analyse plus détaillée de ce rapport. La très forte mobilisation des étudiants, en particulier ceux des IUT qui ont obtenu le retrait de la circulaire Bardet (interdisant -sauf à titre dérogatoire et exceptionnel- l'accès au second cycle des titulaires des DUT), a amené également le ministre Fillon à dire qu'il "retirait" le rapport Laurent. Mais les propositions de ce rapport ne sont pas du tout abandonnées, le paysage demeure...

Nous reproduisons ci-après le rapport "Gross", intitulé "**Renforcement du partenariat CNRS/Recherche Universitaire**". Ce rapport synthétise la politique des "schémas stratégiques du CNRS", des conclusions de la "consultation Fillon", de la "circulaire Bigot" et du "rapport Laurent. Il propose la mise en place d'un contrat unique tripartite pluriannuel, établi entre une université, le CNRS et le MESR. Il constitue le lien entre la contractualisation des EPST et la contractualisation des universités.

Le maître mot de ce "partenariat" est la globalisation des moyens "consolidés" c'est à dire incluant les crédits correspondant aux salaires des personnels . Il annonce clairement que l'objectif est le pilotage des recherches par l'imposition d'objectifs ciblés. Il confirme la volonté de bouleverser les structures de recherche, en particulier les URA.

Le Bureau national va faire une étude plus approfondie de ce texte. Il invite les adhérents et les sections, en particulier les sections implantées dans les universités, à l'analyser dès à présent.

Renforcement du partenariat CNRS / Recherche universitaire

1 - Exposé des motifs.

La consultation nationale sur les grands objectifs de la recherche française a permis de mesurer combien, dans le respect de la diversité institutionnelle qui caractérise la recherche publique française, il était souhaitable pour tous de promouvoir le renforcement de la concertation et du partenariat entre les différents établissements (organismes, universités, grandes écoles,).

Pour atteindre cet objectif en commun avec la recherche universitaire, et sans que cette démarche ne diminue l'attention portée par le CNRS aux relations qu'il entretient avec d'autres partenaires, deux options peuvent être envisagées :

- La première consiste à renforcer les relations déjà établies entre le CNRS et certaines unités implantées au sein d'établissements d'enseignement supérieur, selon un mode d'organisation de ces interventions proche de l'existant.

- La seconde consiste à inscrire les relations du CNRS avec la recherche universitaire dans le cadre d'un contrat unique pluriannuel, conclu conjointement avec l'établissement d'enseignement supérieur et avec le MESR, et s'appuyant sur les unités au profit desquelles le CNRS est disposé à engager ses moyens. Cet accord constituerait alors un volet du contrat quadriennal passé entre l'établissement et le MESR et qui, lui, intègre tous les aspects du fonctionnement universitaire.

Quelle que soit l'option retenue, les choix d'intervention du CNRS s'exerceront toujours avec l'objectif premier d'intégrer tous les éléments qui traduiront la cohérence la plus étendue possible entre sa stratégie scientifique, à l'échelle nationale, et celle de l'établissement partenaire. Les caractéristiques de l'organisme et de l'établissement conduisent naturellement à ce que leurs politiques, pour partie, diffèrent. En outre, s'ils couvrent bien l'ensemble de la recherche fondamentale, les missions et objectifs du CNRS ne sont pas d'intervenir sur tous les sujets, partout. Dans le respect de ces différences, il sera souvent possible d'identifier des centres d'intérêt commun sur lesquels le partenariat renforcé pourra être établi.

Outre des conditions évidentes de qualité scientifique, un critère déterminant pour que le CNRS s'engage dans ce partenariat sera donc l'adéquation d'une partie du projet de l'établissement avec les principaux éléments de sa stratégie scientifique.

La seconde des deux options présentées ci-dessus facilite considérablement, par le synchronisme de la contractualisation avec le CNRS et le MESR, la conception d'une politique scientifique d'unité et d'établissement et présente, pour les partenaires, l'intérêt évident d'une mise en perspective pluriannuelle de l'ensemble de leurs engagements sur des moyens consolidés (ressources humaines, infrastructures, fonctionnement, investissement, maintenance....).

Les avantages que devraient apporter la seconde option à l'établissement partenaire, globalement et à chacune des unités de recherche bénéficiaires des moyens mobilisés, ainsi que l'intérêt, pour le CNRS et le MESR, d'une meilleure connaissance des politiques scientifiques des établissements d'enseignement supérieur leur permettant de mieux conduire une politique nationale, amènent à proposer aux établissements concernés par la campagne de contractualisation en cours lancée par le MESR (académies de Bordeaux, Toulouse, Montpellier, Grenoble, Lyon et Dijon) d'entrer dans cette contractualisation selon cette option dès cette année, à titre expérimental et sur la base du volontariat. L'extension éventuelle de cette mesure se ferait ensuite, année après année, selon le calendrier de contractualisation prévu par le MESR.

Si un établissement ne souhaitait pas s'engager sur cette voie ou si, à l'issue de la négociation, il ne souhaitait pas conclure le contrat selon les modalités nouvelles envisagées, ses relations avec le CNRS resteraient strictement identiques à ce qu'elles sont aujourd'hui et le contrat avec l'État se conclurait selon les modalités bipartites actuellement en vigueur et définies par le seul MESR.

2 - Structuration du partenariat : les unités de recherche.

Le coeur du nouveau dispositif sera donc la conclusion d'un contrat pluriannuel entre le CNRS, un établissement et le MESR. La signature du CNRS l'engagera pour les unités auxquelles il aura explicitement accepté d'apporter son soutien. Ce contrat intégrera les décisions individuelles de création ou de renouvellement des unités et prévoira l'ensemble des moyens consolidés (CNRS, établissement, MESR) et d'environnement nécessaires au bon fonctionnement de ces unités. Ce contrat comportera aussi l'énoncé des conditions générales de partenariat que les parties conviendront de respecter.

Les unités de recherche du CNRS et des universités ou écoles se distribueront selon trois grandes catégories :

- les unités mixtes (UMR).
- les unités propres de l'enseignement supérieur (UPR ES), associées ou non au CNRS.
- les unités propres du CNRS (UPR CNRS).

Dans le cadre de ce dispositif, les unités recevront des moyens récurrents, soit du CNRS, soit du MESR, soit de l'un et de l'autre.

En outre, elles pourront participer aux actions contractuelles du CNRS, de type programme, et bénéficier à ce titre d'un abondement de leurs moyens de recherche prévus au contrat. Ces moyens additionnels, incitatifs, seraient attribués par le CNRS hors du cadre du contrat quadriennal, sans synchronisme avec les échéances de celui-ci. L'importance relative de ces moyens par rapport aux moyens récurrents sera maintenue à un niveau modéré, ainsi que l'a indiqué le ministre, dans son discours à la CPU du 27 octobre 1994.

L'objectif poursuivi par la mise en place de ces moyens incitatifs sera de mobiliser, de manière très ouverte, l'ensemble de la communauté scientifique nationale sur des objectifs ciblés pouvant aller de l'avancement des connaissances dans un domaine particulier à des objectifs plus finalisés liés à une demande sociale ou économique, soit de répondre à l'initiative d'une équipe ou d'une communauté dans le cadre d'un vaste champ disciplinaire ou interdisciplinaire.

La nature de chacune de ces catégories d'unités sera la suivante.

Les UMR seront des unités dont les projets scientifiques s'inscriront conjointement dans les axes stratégiques du CNRS et dans ceux de l'établissement concerné et pour lesquels les trois signataires (MESR, Établissement, CNRS) agréeront l'ensemble des moyens consolidés et les conditions d'environnement nécessaires à leur fonctionnement. Ils agréeront également la répartition des responsabilités des uns et des autres. Le CNRS sera donc co-responsable de la totalité des décisions prises pour ces unités. Il évaluera leur activité et celle de l'ensemble des personnels y travaillant. Aucun critère de taille ne sera exigé pour que soit envisagée la création d'une unité mixte. Comme il s'agit du coeur du partenariat, le nombre de ces unités sera amené à croître par transformation d'un certain nombre des unités existant actuellement. En toute hypothèse, les transformations d'URA ou d'UPR CNRS en UMR, comme celles d'URA en UPR ES associée, ne conduiront à aucune modification des moyens accordés globalement par le CNRS à la recherche universitaire. Elle ne conduira pas non plus à des modifications pour l'unité ou les unités ainsi réorganisées, prises

individuellement, qui ne seraient pas fondées sur une analyse scientifique rigoureuse des équipes, de leurs projets et de leurs résultats, évaluation menée, dans les mêmes conditions qu'actuellement, par les instances compétentes. Ce sont donc seules la volonté des partenaires et la logique scientifique qui fixeront l'étendue de ce partenariat. En complément de ces unités associant éventuellement, de manière complémentaire, un ou plusieurs autres établissements et qui constitueront les composantes opérationnelles élémentaires de mise en oeuvre des politiques scientifiques concertées de l'établissement et de l'organisme, pourront être envisagées des structures fédératives. Elles pourront être soit des structures légères, ayant pour vocation première le débat scientifique stratégique et la coordination de politique de site, soit des structures plus opérationnelles, visant à une gestion partagée de moyens.

Les unités propres de l'enseignement supérieur, UPR ES, de manière symétrique à ce que sont les UPR CNRS, seront des unités, reconnues par le MESR, oeuvrant dans un domaine que l'établissement considèrera comme scientifiquement prometteur en fonction de sa politique propre et pour lequel le CNRS ou l'établissement ne souhaitera pas s'engager dans un partenariat structuré et prospectif. L'unité sera sous la seule responsabilité scientifique, administrative et financière de l'établissement. Elle pourra correspondre à un partenariat entre l'établissement et un autre organisme que le CNRS en vue de mener à bien les projets scientifiques affichés. Une telle unité pourra être individuellement associée au CNRS après évaluation par le Comité National. Elle pourra alors bénéficier, en plus des moyens récurrents que lui apportera le MESR dans le cadre du contrat quadriennal d'établissement, de moyens financiers et en personnels complémentaires de la part du CNRS, dans le cadre de contrats individualisés. En sus de l'évaluation de l'Unité dans son ensemble par le Comité National, et à la différence des UMR, le CNRS ne procédera à l'évaluation régulière que de ses personnels. Le contrat global avec l'établissement comportera la liste de telles unités. Elle sera révisable à mi-parcours du contrat. L'affectation de personnels et de moyens CNRS dans les autres UPR ES pourra se faire à l'occasion de l'obtention d'une réponse favorable à une proposition présentée dans le cadre d'un programme, de manière similaire aux procédures en vigueur dans le cadre des PIR actuels ou en réponse à la demande individuelle de personnels CNRS qui souhaiteraient s'associer à leurs projets scientifiques. Ces personnels seraient alors mis à disposition de l'établissement par le CNRS.

Le MESR poursuivra par ailleurs une politique d'émergence de jeunes équipes (UPR-ESJE) par un soutien spécifique dans le cadre de contrats de quatre ans non-renouvelables.

Les UPR CNRS sont des unités oeuvrant dans un domaine que le CNRS considère comme stratégique et pour lequel il n'existe pas localement de partenaires appropriés pour mener à bien les projets scientifiques envisagés ou qui nécessite une mobilisation majeure des moyens du CNRS. L'unité est sous la seule responsabilité scientifique, administrative et financière du CNRS. Elle peut accueillir, à titre individuel et pour la part recherche de leur activité, des personnels, enseignant chercheurs ou IATOS, affectés à leur demande par un établissement d'enseignement supérieur, après accord du CNRS. Le contrat entre le MESR et l'établissement pourra prévoir des crédits au profit des UPR en raison de leur investissement dans la formation doctorale.

3 - Le contenu du contrat tripartite Etablissement/MESR/CNRS

Le contrat comportera les quatre rubriques suivantes et les annexes citées :

1) - Un exposé argumenté de la politique scientifique et des axes essentiels de recherche de l'établissement. Avec l'identification de ces axes, devront être clairement mis en évidence :

a) - les éléments qui permettent d'apprécier l'importance qu'attache l'établissement à ses missions de recherche, la cohérence interne de sa politique de recherche, la capacité de l'établissement à développer cette politique en continuité avec son activité scientifique récente ainsi que les facteurs de synergie qu'elle induit.

b) - les arguments qui autorisent à penser qu'ils pourront être développés à un niveau élevé de qualité par comparaison aux principaux compétiteurs nationaux et internationaux, identifiés et actifs sur ces axes, dans le cadre d'une politique scientifique propre à l'établissement.

2) - Un exposé des différentes thématiques s'inscrivant dans les axes de recherche définis ci-dessus et les raisons du choix de ces thématiques. L'établissement exposera de manière précise et détaillée, pour chacune d'entre elles, le potentiel humain et les moyens d'infrastructures déjà disponibles ou ceux qui le deviendraient de manière assurée, hors de l'intervention du CNRS. En particulier, devront être énoncées les perspectives d'accueil des personnels dont le recrutement est prévisible pendant la période du contrat en raison des postes susceptibles d'être vacants ou créés.

3) - Un exposé de la structuration du potentiel humain de l'établissement pour faire progresser au mieux la connaissance sur les thématiques identifiées à l'alinéa ci-dessus. Dans cette partie, devront être identifiées avec précision les structures (laboratoires, équipes, ...) mises en oeuvre sur chaque thématique, l'articulation entre ces structures et la complémentarité éventuelle de leurs thèmes de recherche si ceux-ci relèvent d'un même ensemble. Il sera précisé pour lesquelles de ces structures l'établissement demandera la participation du CNRS au titre d'une UMR. Pour chacune de ces structures, une liste nominative des personnels chercheurs, enseignants chercheurs et administratifs, techniques et de service sera proposée par l'établissement. Pour arrêter la liste des chercheurs et enseignants chercheurs membres de l'Unité, le CNRS s'appuiera sur l'avis du Comité National. Naturellement, toute la souplesse nécessaire devra être introduite pour certains chercheurs ou enseignants chercheurs en situation particulière (chercheurs débutants, chercheurs en reconversion, ...).

La nécessaire mise à jour de ces listes nominatives qui devront dans le contrat être agréées par l'ensemble des trois co-contractants fera l'objet d'une concertation entre l'établissement, le CNRS et le MESR selon des modalités qui garantissent aux unités de recherche toute la souplesse de développement nécessaire.

D'autre part, des personnels que leur activité récente de recherche ne qualifie pas au moment de la négociation du contrat pour figurer au titre des personnels agréés dans une UMR pourront y être associés pour la durée du contrat, dans des conditions à définir par concertation entre le CNRS et les responsables de l'établissement et des unités, avec pour objectif qu'ils soient éventuellement intégrés dans l'Unité à l'occasion d'une révision du contrat.

4) - Une dernière partie du contrat tripartite prévoira, en conséquence, les moyens à mettre en oeuvre pour la réalisation des objectifs acceptés par les trois contractants. Dans les unités de recherche auxquelles le CNRS envisagera d'apporter son concours, l'exposé détaillé de ces moyens identifiera, de manière consolidée, la charge financière globale représentée par l'ensemble des ressources humaines (chercheurs, enseignants chercheurs, IATOS et ITA), des infrastructures, du fonctionnement, de l'investissement et de la maintenance apportées par chacun des trois partenaires pour la durée quadriennale du contrat.

En matière de ressources humaines et pour une unité donnée, les prévisions d'évolution devront être énoncées dans le contrat. Dans ce contexte, le CNRS est prêt à s'engager sur les moyens d'accompagnement qui peuvent favoriser la mobilité des personnels, par la mise en place de moyens incitatifs lorsqu'il y aurait recrutement par l'établissement partenaire d'enseignants chercheurs issus du corps des chercheurs CNRS ou de celui des ITA docteurs.

Les contrats préciseront également dans quelles conditions l'établissement, pour les unités soutenues par le CNRS, bénéficiera de sa collaboration en terme de coopération internationale et de valorisation. Enfin, les contrats comporteront une annexe portant sur la restauration des personnels, la médecine préventive et les oeuvres sociales.

Dans le cas où une convention générale existe entre le CNRS et l'établissement, le nouveau contrat quadriennal pourra soit s'y substituer soit s'y référer après révision par commun accord entre les parties.

4 - Formes et modalités de la négociation du contrat quadriennal tripartite Etablissement/MESR/CNRS

La proposition première du projet de contrat quadriennal incombe à l'établissement d'enseignement supérieur. Celui-ci adresse ce projet à son ministère de tutelle, le MESR, en précisant s'il souhaite l'intervention conjointe du CNRS dans ce contrat.

Dès lors que l'intervention du CNRS est souhaitée dans la négociation du contrat quadriennal, le processus devient tripartite et il est procédé en parallèle, au MESR et au CNRS, à l'examen du projet. Pour qu'une unité de recherche puisse être soutenue par le CNRS dans le cadre du contrat tripartite, il faudra qu'elle ait été évaluée par le Comité National de la Recherche Scientifique et ait fait l'objet d'une appréciation positive. Au terme de cet examen, s'engage la négociation tripartite qui se conclut, s'il y a accord, par un contrat commun de quatre années signé par les trois parties (établissement, MESR, CNRS pour la partie qui le concerne). A mi-parcours, le contrat fera l'objet d'un examen, voire d'une révision, et en tout cas d'un premier bilan qui permette de procéder aux réorientations ou adaptations jugées nécessaires.

Pour le CNRS, la négociation est conduite par la Direction des Relations avec l'Enseignement Supérieur et les Directions des Départements Scientifiques, en relation avec les Délégations Régionales.

Pour le MESR, elle sera conduite par la Direction Générale de la Recherche et de la Technologie et la Mission Scientifique et Technique.

C.G.T

SNTRS

**SYNDICAT NATIONAL DES TRAVAILLEURS
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

25, rue de cheureuse
91400 ORSAY

TELEPHONE : 69 07 60 13
TELECOPIE : 69 07 50 05

ORSAY, le 13 février 1995

Monsieur Maurice GROSS
Chargé de Mission - CNRS
3, rue Michel-Ange
75794 PARIS CEDEX 16

Monsieur,

Vous avez invité notre organisation syndicale à une réunion le 16 février prochain "afin d'alimenter le débat" à partir du document de la direction du CNRS daté du 26 janvier "renforcement du partenariat CNRS /Recherche Universitaire".

Ce document concrétise, selon nous, les orientations des schémas stratégiques, de la "consultation Fillon", de la circulaire "Bigot" et du "rapport Laurent". Au centre de tous ces documents se trouve la contractualisation, moyen de mettre sous tutelle les organismes de recherche et les équipes.

Notre syndicat est radicalement opposé à toute contractualisation des EPST et des laboratoires, il s'oppose au financement "tout-programmes" et à toute notion de contrat global. Il défend le service public national de recherche scientifique.

Quel débat peut-il y avoir à l'intérieur du cadre ainsi fixé : la contractualisation ?

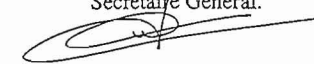
On nous demande d'entériner des décisions déjà prises dont on nous avait dit qu'elles n'étaient que des propositions pour un débat ouvert. Il s'agit en particulier des destructurations d'organismes, des suppressions d'équipes, des désassociations, le pilotage direct des recherches par le ministère.

Nous sommes demandeurs -et disponibles pour cela à tout moment- d'une véritable négociation basée sur l'annulation du gel des postes et des suppressions de postes, sur la restitution par l'Etat des 550 MF au CNRS, sur l'accroissement des moyens récurrents et du nombre de personnel titulaire au CNRS.

C'est pour toutes ces revendications et aussi pour le retrait du rapport Laurent, que nous manifesterons le 16 février en direction de l'Hôtel Maignon.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de notre détermination à défendre le service public national de recherche et ses personnels.

Jean Omès,
Secrétaire Général.



C.G.T

SNTRS

**SYNDICAT NATIONAL DES TRAVAILLEURS
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

**25, rue de chevreuse
91400 ORSAY**

TELEPHONE : 69 07 60 13
TELECOPIE : 69 07 50 05

Orsay, le 13 février 1995

LETTRE OUVERTE

à **Monsieur AUBERT**
Directeur Général du CNRS

Monsieur le Directeur Général,

Dès que vous avez pris les mesures de blocage de crédits à la fin de l'été dernier, le SNTRS-CGT a exigé que les moyens votés soient effectivement versés au CNRS. Le SNTRS-CGT a appelé, avec les autres organisations syndicales, les personnels du CNRS à lutter contre ces blocages de crédits, annonciateurs d'un bouleversement du mode de financement des recherches et des unités.

Les divers rapports et circulaires (Bigot, de Boishue, Laurent) n'ont fait que confirmer notre analyse et nos craintes.

Le SNTRS-CGT ne passe pas en "pertes et profits" ce qui s'est passé en 1994, il revendique les mesures d'urgence suivantes :

- que les crédits 1995 soient immédiatement mis en place : les laboratoires, à la mi-février n'ont toujours pas un franc, même sous forme d'avance ;
 - que l'Etat restitue les 550 MF qu'il n'a pas honorés en 1994 ;
 - que le "gel" des postes soit levé ;
 - que les suppressions de postes soient annulées ;
 - qu'aucun blocage de crédit n'ait lieu en 1995 ;
 - que le processus de contractualisation soit abandonné ;
 - que les crédits récurrents et le nombre de créations de postes statutaires de toutes catégories augmentent substantiellement, immédiatement. Cela permettra aux équipes de travailler, d'embaucher les personnels qui manquent et de faire disparaître l'emploi précaire.
- De plus, le SNTRS-CGT réclame le retrait du rapport Laurent.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de notre détermination à défendre le service public national de recherche et ses personnels.

<p>CHERCHEURS INGENIEURS TECHNICIENS ADMINISTRATIFS THESARDS</p> <p>RESTEZ VOUS-MEMES, SYNDIQUEZ-VOUS A UN SYNDICAT Intercatégoriel Indépendant Démocratique Unitaire</p>	<p>J'adhère au S.N.T.R.S.-C.G.T.</p> <p>NOM : Prénom :</p> <p>Corps et grade :</p> <p>Adresse du labo :</p> <p>.....</p> <p><i>A retourner au SNTRS-CGT, 25 rue de Chevreuse 91400 ORSAY tél: 69 07 60 13 Fax : 69 07 50 05 ou à remettre à un militant connu de vous.</i></p>
--	--

Mise en œuvre concrète de la politique de contractualisation et du financement par programmes :

LES PLUS GRAVES MENACES PESENT SUR LE STATUT DE TITULAIRE

Au dernier CA de l'INSERM le représentant du ministère du budget s'était abstenu sur le budget 95, au nom du fait que n'était pas respectée la consigne suivante: 10% de la masse salariale doit provenir de ressources extérieures (consigne non écrite, mais ô combien révélatrice des véritables intentions du ministère).

Un laboratoire du secteur SDU vient de passer directement un contrat de recherche avec l'Agence Spatiale Européenne (ESA). Cette agence a un seul type de relations que ce soit avec des organismes publics ou avec des sociétés privées. Ce contrat résulte d'un appel d'offres où chacun des postulants indique le coût de sa prestation en détaillant le matériel, les frais de transport, les investissements nécessaires, le fonctionnement et le coût en personnel. Cette fois l'ESA a versé 700 FF par heure de prestation d'agent engagé dans ce programme, ce qui va fournir une belle somme au labo. Sur ce programme il n'y a que des agents titulaires. Il faut rapprocher cette nouvelle du fait que, depuis peu, CNRS publie un barème officiel des coûts salariaux de chaque catégorie (salaire + charges + TVA).

C'est la première fois que ce labo passe directement un tel contrat. Avant, ces contrats transitaient par le CNES qui, lui, interdisait que soient financés par ce biais : les salaires (sauf ceux des CDD et des vacataires engagés pour le circonstance), le fonctionnement et l'achat du petit matériel.

Auparavant, quand de tels contrats étaient passés avec des labos, le CNRS exigeait que la part "salaires" lui soit reversée. **Il ne le fait plus !** On voit donc que les bouleversements dans le financement et l'organisation des recherches voulus par Fillon-Aubert ne sont pas des projets pour demain : ils sont déjà à l'œuvre.

La boucle est bouclée. Le tout-contrats amène inéluctablement à l'introduction des "règles" du privé où un service "fournisseur" facture la totalité de sa prestation au "client", même si ce dernier est le service voisin dans la même entreprise. Quoi de plus simple dans peu de temps que de dire à un tel labo (mais on peut étendre à un institut ou à un EPST entier) : *vous avez perçu, avec vos contrats, tant de F en salaires. Cela représente x% de votre masse salariale. Désormais nous ne vous donnerons plus que 100-x% de votre masse salariale. Complétez avec les contrats !*

Il en résulterait une mise en cause du statut de titulaire d'une façon terriblement efficace: pas besoin de modifier le texte du statut, pas besoin de détitulariser : l'Etat ne garantit plus 100% de la masse salariale de ses agents. Chaque organisme doit prévoir une certaine proportion de ressources extérieures pour payer les salaires des fonctionnaires !

naires ! De plus, le service public serait détruit : le salaire des fonctionnaires est assuré par l'impôt, il ne peut pas être facturé, ni entrer dans le circuit marchand deux fois.

A la fin de l'année dernière, le CNRS et l'INSERM ont dû puiser dans leur fonds de roulement pour payer complètement les salaires en 94. **L'avertissement du représentant du ministère n'était donc pas sans frais.**

Plus que jamais, nous devons mettre en avant le refus de la contractualisation du CNRS, de l'INSERM, de l'INRIA. Plus que jamais, nous devons expliquer que le passage au financement par contrats et/ou programmes amènerait non seulement à la dislocation des unités de recherche, au pilotage des recherches en dehors des instances scientifiques, mais aussi à la mise en cause du statut de titulaire. Maintien du financement régulier des unités de recherche, abandon de la contractualisation et garantie que l'Etat couvre 100% de la masse salariale de tous les personnels de la recherche publique sont désormais des revendications indissociables.

P. Bouyries
Membre du Bureau National.

LES PERSONNELS DE L'INRIA ONT RÉAGI MASSIVEMENT AU CONTENU DU PROJET DE TEXTE DE CONTRACTUALISATION DE L'INSTITUT

Ne pensant pas arriver à faire renoncer le gouvernement au plan de contractualisation, certains ont entrepris de réécrire un texte éliminant les orientations qu'ils considéraient les plus négatives :

- remise en cause de la recherche fondamentale au profit exclusif de recherches finalisées
- asservissement de la recherche aux besoins de l'industrie
- désengagement du budget par l'augmentation des ressources propres
- flexibilisation des emplois
- subordination de la coopération internationale aux choix économiques du gouvernement.

C'est essentiellement ce nouveau texte qui a été présenté par la direction aux instances CTP, CS et CA. Les représentants élus du SNCS et SNTRS-CGT, se sont abstenus ou ont voté contre, considérant que le nouveau texte n'était qu'un déminage des aspects les plus négatifs du premier.

D. STEER

ELECTION AUX COMMISSIONS SCIENTIFIQUES DE L'INSERM- Décembre 1994

Le renouvellement de ces instances (équivalentes aux sections du Comité National) s'est fait sur les mêmes textes que la précédente mandature (15 élus sur 25 membres, élection sur scrutin de listes pour tous les collèges), mais avec un grand redécoupage des disciplines. La nouvelle répartition s'est faite autour des grandes pathologies plutôt que les grands mécanismes en éliminant des approches telles que le génie biologique et médical. Cela entraîne un plus grand poids des hospitalo-universitaires.

Dans le collège C, nous présentions dans 10 commissions sur 11. Nous avons eu 18 élus sur 33. Le SGEN présent dans 4 CSS a 6 élus, le SNIRS présent dans 7 CSS, 9 élus. Ce résultat montre notre réelle capacité à représenter des personnels.

Pour les collèges chercheurs, seul le SNCS était présent partout, le SGEN 6 listes en A1, 3 en B1, l'USCA ne s'est présentée nulle part. Vu le nombre variable des listes "indépendantes" l'analyse globale est difficile.

Nous abordons les élections pour le Conseil Scientifique et les CAP où la représentation de chacun des syndicats par collège pourra être mieux analysée.

Collège C

CSS	Inscrits	Votants		Exprimés	SNTRS-CGT		SGEN-CFDT		SNIRS-CGC		Elus SNTRS
1	332	122	36,75%	103	103	100%					ALEXANDRE Yvonne AMBROSELLI Claire KOZIEL Violette
2	308	171	55,52%	170	61	35,88%	68	40%	41	24,12%	KISTER Jean
3	338	155	45,86%	148	80	54,05%			68	45,95%	LABAT Carlos NETTER Martine
4	339	160	47,20%	156	56	35,90%	100	64,10%			RAUCH Michel
5	307	140	45,60%	127	127	100%					ROBERT Patrick COURTALON Annie ABDALLAH Claude
6	340	171	50,29%	163	97	59,51%			66	40,49%	DELOCHE Gérard BAILLY Gilles
7	269	145	53,90%	138	90	65,22%			48	34,78%	BEZ Michel BREDOUX Raymonde
8	263	108	41,06%	91					91	100%	
9	368	197	53,53%	193	53	27,46%	77	39,90%	63	32,64%	LOREAU Nadine
10	242	110	45,45%	102	57	55,88%			45	44,12%	MORTUAIRE Marlène DEVILLIERS René
11	344	204	59,30%	194	61	31,44%	100	51,55%	33	17,01%	KOROBAEFF Monique
TOTAL				1585	785	49,53%	345	21,77%	455	28,71%	
					18 élus		6 élus		9 élus		

Depuis lors la section nationale INSERM, mettant en oeuvre la décision du CSN des 17 et 18 novembre 1994, présente une liste chercheurs du SNTRS-CGT aux élections au Conseil Scientifique de l'INSERM

Extrait du compte rendu du CSN des 17 & 18/11/1994

" Le CSN a débattu également de l'attitude que doit prendre le SNTRS-CGT lors des prochaines élections (Comité National, Conseil d'Administration, CAP et Conseil Scientifique). A l'issue de ce débat il a décidé, à l'unanimité, de créer toutes les conditions pour présenter des candidats dans tous les collèges et lors de toutes ces élections. "

Quels sont les buts de l'entretien annuel d'activité ?

Dans quel contexte ce dispositif de la "gestion prévisionnelle des emplois et des compétences" (GPEC) arrive-il au CNRS ? En 1994, il y a eu 94 suppressions de postes d'ITA. Le budget 1995 prévoit 153 suppressions de postes d'ITA et aucune création de poste de chercheur. Le gel d'un poste sur deux qui se libèrent est étendu aux chercheurs. Le trou artificiellement créé par le gouvernement dans les crédits du CNRS est utilisé pour tenter de faire passer un bouleversement des structures et du financement des recherches. En particulier, la désassociation prévue d'un grand nombre d'unités de recherche associées (URA), c'est-à-dire le retrait du soutien du CNRS aux labos des facultés, met à l'ordre du jour le transfert massif d'ITA du CNRS dans les universités. Interrogé à plusieurs reprises à ce sujet, M. Aubert, directeur général du CNRS, n'a pas répondu.

Donc résumons : les plans et les pratiques de la direction du CNRS et du ministère conduisent à une diminution du nombre d'agents statutaires au CNRS, à réorienter les recherches sur un certain nombre de programmes choisis par le ministère, à financer non plus les équipes mais les programmes, à pousser les labos et équipes à s'inscrire dans ces programmes par les appels d'offres et les contrats. Il est évident que la conséquence immédiate pour les agents serait leur redistribution, qui au gré des programmes, qui par un transfert massif dans les universités.

C'est dans ce contexte que la direction du CNRS tente de généraliser l'entretien annuel d'activité (EAA). Nous recommandons à tous les collègues de lire avec attention le "memento" édité par la direction. Voici quelques remarques pour nourrir la discussion et aider à saisir ce qui est en jeu.

Il est évident qu'il n'est nul besoin d'une telle procédure pour pouvoir discuter avec le directeur du laboratoire, par exemple lors de l'établissement des feuilles de notation. C'est d'autre chose qu'il est donc question. Il s'agit de tenter d'enfermer chaque agent dans une relation contractuelle faussement présentée comme symétrique : le memento justifie le

choix du déroulement de l'entretien à deux **seulement** par la qualité de l'échange dans un *dialogue ouvert et complet* entre un responsable et chacun de ses collaborateurs, par l'occasion pour chacun d'exprimer *directement* son avis sur la vie de l'unité et sur sa propre activité, de *convenir d'objectifs réciproques*... Comme s'il y avait égalité et réciprocité entre un agent et son directeur (ou, par délégation, le responsable d'équipe ou de service) ! Plus loin les choses se précisent avec le point fait sur les *projets convenus* (quel admirable qualificatif !). De plus, il faut être naïf pour ne pas voir que l'entretien à deux est propice à faire pression sur chaque agent, voire à inciter à la délation.

Nous verrons que tout ce dispositif n'est absolument pas statutaire, mais, déjà, l'impossibilité de se faire accompagner d'une personne de son choix (par exemple, un représentant syndical) doit nous alerter, car c'est une remise en cause du droit syndical.

Fondamentalement, l'EAA nie le travail en équipe en ne considérant que le bilan personnel par rapport à un engagement personnel. Comme si le travail fait par les chercheurs et les ITA dans les équipes de recherche et, sauf exception, dans les services, était la simple juxtaposition de tâches individuelles séparées ! Or cet aspect collectif du travail ne peut pas s'évaluer individuellement et, comme il ne s'agit pas de l'évaluation de la place de chacun dans le collectif de travail, c'est bien à autre chose que l'EAA va servir. Dans ces conditions, l'engagement à réaliser des "projets convenus" ne peut être qu'un piège.

Avec l'EAA, pas question d'évaluation, nous dit-on. Il s'agit de passer au crible l'adaptation de chaque agent à son *poste* par l'examen précis de sa *fonction*. Le "memento" prend la précaution de distinguer l'EAA de l'évaluation en précisant bien que le premier n'a rien à voir avec la seconde. Le SNTRS-CGT avance en toute occasion la revendication de reconnaissance de la qualification (selon un dispositif d'évaluation périodique réalisé par des pairs, avec reclassement immédiat en cas de sous-

classement constaté, à l'aide d'une procédure hors concours). L'évaluation quadriennale qui, elle, est inscrite au statut, n'est toujours pas mise en place, 10 ans après la titularisation.

Le memento précise même : *"L'entretien est indépendant, dissocié et sans lien direct avec les actes statutaires quels qu'ils soient et qui ont un impact direct sur la carrière, l'avancement ou encore la rémunération des agents."* Ils le disent eux-mêmes, l'EAA n'est pas statutaire ! Il pervertit en s'imposant en amont toutes les structures d'évaluation et de contrôle (commissions administratives paritaires, comité national, commissions d'hygiène et de sécurité, etc.).

Pour terminer, examinons la destination des traces écrites de l'EAA. Toujours selon la présentation faussement symétrique des situations respectives du directeur (ou, par délégation, le responsable d'équipe ou de service) et de l'agent interrogé, le memento parle des *partenaires de l'entretien* qui resteraient *propriétaires* de la synthèse écrite. Quel est la nature de cette curieuse copropriété directeur-agent ? Par ailleurs, ces dispositions manquent de précision (par exemple, qui rédige la synthèse ? difficile de croire que ça ne serait pas le directeur ou le chef de service).

La feuille de description d'activité contenant le projet de l'agent pour l'année à venir, *peut* être transmise au service du personnel et des ressources humaines de la délégation régionale, après l'accord des deux parties. Comment croire à l'égalité de la pression du directeur et de la pression de l'agent pour transmettre -ou ne pas transmettre- ce document ? De plus, le "bilan général des EAA" de l'unité peut être transmis, sans contrôle, au département scientifique et à la délégation régionale. Il ne serait pas difficile d'y faire apparaître des jugements personnalisés...

Le memento ajoute que les traces écrites de l'EAA peuvent *servir de base à une gestion personnalisée du parcours professionnel*. Comme le memento affirme que l'EAA est indépendant des actes statutaires qui ont un impact sur la carrière, l'avancement (déjà cité plus haut), la contradiction apparente révèle, là encore, qu'il y a quelque chose derrière : l'individualisation contre les règles communes qui garantissent l'égalité. Cette insistance dans l'individualisation suffit à

montrer les dangers de l'EAA. Opposition des personnels entre eux et division coulent de source.

Pour toutes ces raisons, le SNTRS-CGT est absolument hostile à l'EAA, il revendique son abrogation définitive. Il invite tous les collègues à repousser cette opération qui ne peut que déboucher sur la détection de postes à supprimer et sur des mutations plus ou moins forcées. Cette disposition n'est pas statutaire : les agents, individuellement et collectivement, ont parfaitement le droit de refuser de s'y prêter.

Orsay, le 30 janvier 1995

Politique sociale du CNRS

Le 16 décembre 1994, la direction du personnel du CNRS organisait une réunion de "présentation du projet de concertation sur la politique sociale du CNRS" en y conviant les organisations syndicales.

Dans sa présentation du projet, M.DOUCHIN, chef du service du personnel du CNRS, se voulait rassurant en indiquant qu'il n'était pas question de remettre en cause les acquis sociaux.

Son approche se voulait purement informative et technique et donnerait lieu à de multiples réunions en 1995. Cela permettrait une synthèse en 1996 et ensuite peut être déboucherions-nous sur des négociations?

Tout en réservant la réponse du SNTRS-CGT quant à la participation de notre syndicat à de telles réunions, nos représentants (Gwen TERRENOIRE, Pierre MERVILLE, Marc DECASTER) ont fait la déclaration suivante :

"Afin de nous faire gagner du temps, en évitant la création d'un certain nombre de groupes de travail inutiles, nous tenons à préciser tout de suite certaines de nos demandes en matière de politique sociale. Ces demandes s'appuient sur celles des personnels, sur les réunions multiples arrivant aux mêmes conclusions ou sur l'expérience récente.

Expérience récente : la restauration

Nous demandons un retour au système mis en place en 1984 et abandonné en grande partie en 1992. En effet, l'ancien système, qui peut être amélioré, avait montré sa valeur et à contrario le nouveau système conduit à un coût en augmentation de 20% chaque année, ce qui contribue à limiter les possibilités financières dans les autres domaines sociaux.

Multiplés réunions d'étude : le logement

Les besoins sont connus. Il nous faut préserver le parc immobilier du CNRS qui a été créé dans les années 60 et qui doit être renouvelé rapidement. C'est la seule façon de répondre aux demandes de locations à des prix accessibles pour les personnels CNRS dans les grandes agglomérations.

Parallèlement, les Prêts Bonifiés d'Accession à la Propriété (PBAP) doivent être ouverts à tous sans condition d'âge ou de mobilité. Dans les deux mois qui ont suivi les PBAP, le CAES a reçu 137 demandes alors que 13 seulement remplissaient les deux conditions imposées.

Aides :

L'aide du CNRS se fait dans les délégations régionales. Nous demandons que les dossiers soient toujours préparés par l'assistante sociale avec l'avis de la CORAS et que les demandes soient ensuite traitées au CAES nationalement par une commission ad hoc ; le CAES recevant nationalement la subvention qui est actuellement disséminée dans chaque administration déléguée. Le plafond d'aide actuel doit être relevé à 15000 francs, ce qui correspond mieux aux besoins.

Contrats Emploi Solidarité (CES) :

Les CES employés par le CNRS doivent être reconnus comme faisant parti de l'organisme sans discrimination. Parallèlement, nous revendiquons la disparition de ces emplois précaires et la création correspondante de postes de titulaires.

Handicapés :

Nous demandons que l'organisme crée réellement des postes pour les personnels handicapés et ne laisse pas le choix aux directions de laboratoires entre un poste pour personne handicapée ou un poste pour personne valide, car dans ce cas la réponse est malheureusement toujours la même.

Subvention CAES :

La signature de la convention CNRS/CAES sur le 1% de la masse salariale attribué au CAES est, comme nous l'écrivions alors, un voeu pieu puisqu'aucune date n'a été précisée pour atteindre cet objectif.

Nous revendiquons ce 1% pour l'horizon 1997. C'est une condition impérative pour permettre au CAES de répondre aux besoins sociaux et culturels des personnels".

COMMUNIQUE DU BUREAU NATIONAL DU SNTRS-CGT

Après analyse du document de la direction du CNRS intitulé "Politique sociale du CNRS : projet pour une concertation", le Bureau national du SNTRS-CGT constate que la direction vise à adapter la politique sociale à sa propre politique et non à répondre aux besoins sociaux des personnels.

Nous estimons que le rôle des syndicats n'est pas d'établir en commun avec la direction du CNRS un document de synthèse sur la politique sociale de l'organisme.

Par contre, à partir de notre propre analyse, basée sur les besoins et les demandes des personnels, nous attendons toujours, comme l'ont souligné nos représentants (voir déclaration du 16/12/94), des réponses positives à nos revendications sociales sur :

- la restauration,
- la reconnaissance des CES au CNRS,
- le logement et les PBAP,
- les personnels handicapés,
- la subvention de 1% de la masse salariale au CAES,
- les aides aux personnels en difficulté.

Orsay, le 9 janvier 1995

C.G.T

SNTRS

25, rue de Chevreuse
91400 ORSAY

TELEPHONE : 69 07 60 13
TELECOPIE : 69 07 50 05

SYNDICAT NATIONAL DES TRAVAILLEURS
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Orsay, le 31 janvier 1995

Monsieur le Directeur Général du CNRS
3, rue Michel-Ange
75794 PARIS cedex 16

Monsieur le Directeur Général,

Vous nous invitez à participer à une série de réunions sur la politique "sociale" du CNRS afin d'établir un document commun en 1996.

Pour notre part, nous estimons que le rôle des syndicats en général et tout au moins du SNTRS-CGT n'est pas d'établir avec la direction du CNRS un document commun sur la politique "sociale" de l'organisme. Nous serons donc absents de l'ensemble de vos causeries à ce sujet.

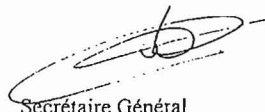
Si nous n'avions déjà pris notre décision, votre acte de censure quant à la publication par le CAES (dans la lettre d'information envoyée avec le bulletin de paie) d'une enquête sur le logement nous éviterait tout doute sur votre volonté de connaître les réels besoins sociaux des personnels. Nous vous remercions d'avoir ainsi confirmé aussi rapidement notre analyse.

Par contre, nous sommes toujours preneurs de REELLES NEGOCIATIONS sur les revendications sociales des personnels à savoir :

- La restauration,
- La reconnaissance des CES au CNRS,
- Le logement et les Prêts Bonifiés d'Accession à la propriété,
- Les personnels handicapés,
- La subvention de 1% de la masse salariale au CAES,
- Les aides aux personnels en difficulté.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de nos salutations distinguées.

Jean OMNES



Secrétaire Général

Pièce Jointe : Déclaration de nos représentants le 16/12/94 à la réunion de présentation.

**COMPTE RENDU de la REUNION de la COMMISSION NATIONALE DE
RESTAURATION du 8 décembre 1994.**

ou comment mettre les petits pas dans les grands !

De cette réunion nous retiendrons les deux points relatifs à la tarification des repas servis dans les restaurants propres du CNRS. Les objectifs de la direction du CNRS ont été clairement exposés par Mr Douchin et Mme Netter : Les temps sont durs, les discussions avec les ministères de tutelle difficiles, nous sommes à l'avant garde de la recherche scientifique, mais minuscules par rapport aux gros bataillons de la Fonction Publique. Nous ne pouvons pas faire bouger les choses donc, profil bas : faisons le minimum, plaisons, plaisons au gouvernement, aidons la direction, aidez Mr Aubert, en un mot PAYEZ.

I) Messieurs les Thésards, payés pour faire des études, vous travaillez dans un labo propre du CNRS, vous êtes privilégiés, donc vous devez payer. Certes la direction ne recommencera pas l'erreur de 1986, pas de vagues (*à cette époque, la direction du CNRS voulait exclure les thésards des restaurants propres du CNRS, ce qui avait provoqué une réaction immédiate et une action massive de notre syndicat et des thésards*).

"L'Edouardisme" est de règle, allons pas à pas, commençons par une "légère augmentation"... de 30 %.

Pour notre syndicat, les choses sont claires : les thésards qui travaillent dans les labos propres doivent avoir accès aux tarifs des agents du CNRS. De plus pour être cohérente, la direction doit négocier avec les organismes de tutelle des thésards afin de se faire verser la subvention d'équilibre et la subvention administrative. En attendant le résultat de ces négociations, le SNTRS-CGT s'oppose à la création d'un tarif dit "étudiant".

NB : Il n'y a pas eu de vote sur ce point. La direction ne peut donc pas se prévaloir de l'avis de la commission pour mettre en pratique le tarif dit "étudiant".

II.) Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, Agents du CNRS, Fonctionnaires, protégés par le statut, etc...etc... aidez ce bon Mr AUBERT en but à la vindicte de ses amis politiques. Payez plus pour faire plus sérieux (ce sont les paroles de Mr Douchin), alignons-nous sur le reste de la Fonction Publique (ce sont les paroles de Mme Netter), donc il faut augmenter les tarifs pour 1995 !

Le SNTRS-CGT livre à votre réflexion les points suivants :

--- Les résultats publiés par l'INSEE concernant les prix alimentaires du 1/11/93 au 1/11/94 font apparaître une diminution de 0,7%.

--- L'accord de 1992 sur la restauration affirme que les ayants-droits ne paient que le coût alimentaire, donc en toute logique, les tarifs 95 doivent diminuer !

Constatant les résultats d'un organisme dont on ne peut pas dire qu'il soit inféodé à la CGT, notre syndicat s'est opposé à une quelconque augmentation des tarifs et à, en toute logique, voté "non" lors du vote qui a donné des résultats pour le moins bizarres :

--- Pour l'augmentation : 5 voix : celle de Mr Douchin, ce qui ne surprendra personne, et celles représentant de l'administration qui sacrifient une fois de plus à la conception féodale de la Fonction Publique le bon sens et la rigueur scientifique qui devraient être monnaie courante au CNRS.

--- Contre l'augmentation : 1 voix, celle du SNTRS-CGT, nous nous bornerons à rappeler les résultats de l'INSEE : - 0,7% sur 12 mois.

--- Abstentions : 4 voix : celles du SGEN-CFDT, du SNPRES-FO, du SNIRS-CGC et du SNPTES-FEN. A priori, en échange d'un engagement de la direction de re-négocier l'accord de 92, les organisations syndicales citées ont cru utile de s'abstenir.

Question : est-il sérieux de penser que la direction négociera en mieux l'accord de 92, surtout si elle le fait après mai 95 comme tout porte à le croire !!

Pour conclure nous citerons deux exemples chiffrés qui, à notre sens, illustrent bien la politique de Mr AUBERT :

1) - L'accord de 92 précise que les ayants-droits paient uniquement la part alimentaire.

- La dépense moyenne alimentaire pour 94 est de 18,70 F.

- La recette moyenne fournie pour les ayants-droits est de 19,50 F

A votre avis où passe la différence,
soit : 1 408 000 F ?
(1 408 000 F = 0,80 F X 8000 repas servis
X 220 jours ouvrables)

- recette totale allant abonder le budget
de la direction : 1 029 600 F.
(soit 0,585 F X 8000 repas servis
X 220 jours ouvrables).

Mr AUBERT a un petit budget mais de grandes poches quant il s'agit de votre argent.

2) La direction s'est votée... une augmentation moyenne de 3 % pour 95, alors que pour conserver la qualité des denrées, rien ne le justifie, donc si on calcule ce qui retombera dans les poches de la direction, on obtient le résultat suivant :

- recette moyenne 1994 : 19,50 F
- augmentation moyenne 1995 : 0,585 F

*Une pétition
du SNTRS-CGT,
contre la hausse des tarifs
(publiée dans SNTRS-INFO n°1 du 12/1/95)
est en circulation.*

Billet d'humeur...

A propos d'une réunion de la Commission nationale de restauration... le 8 décembre 94.

A nouveau la direction du CNRS, face au ventre mou composé des représentants SGEN, FO, SNIRS et SNTPTES, obtient l'augmentation des tarifs des repas pour 95. Alors que rien ne le justifie et que comme l'année précédente la plupart des restaurants augmentent de plusieurs dizaines de milliers de francs leurs fonds de roulement.

Douchin reconnaît bien que le rationnaire paie plus que le prix des denrées et pas seulement dans les restaurants dits "propres", mais aussi dans ceux confiés à un gestionnaire privé (l'exemple de Toulouse est évocateur) :

- prix moyen de l'assiette, environ 17,50 F
 - prix moyen payé par les rationnaires 19,50 F
- soit 2 F reçu par l'Administration Régionale et soulageant la subvention d'équilibre versée par le CNRS...

Ceci met bien en évidence la pratique de cette direction : la remise en cause par petits pas des avantages acquis ou des accords signés : on transgresse, un peu, pas trop, on re-signe éventuellement un accord avec les avaleurs de couleuvres, celui-ci tenant compte de la nouvelle réalité et c'est reparti...

Pierre MERVILLE

IRESKO : vers une nouvelle politique restauration du CNRS ?

Le CNRS a décidé de classer le restaurant de l'IRESKO, autrefois restaurant "propre", parmi les restaurants d'accueil. La délégation régionale, en se référant au fameux Accord sur la restauration CFDT-CNRS de 1992, a tiré la conclusion que le comité d'usagers, élu en 1993 pour le restaurant "propre", n'avait pas lieu d'être renouvelé. En outre, - conséquence pratique de cette interprétation, - elle ne l'a pas consulté, voire même informé, de l'appel d'offres qui a abouti au choix d'un nouveau traiteur fin décembre pour succéder à celui dont le contrat venait à échéance le 31 décembre.

Ainsi, dans un site qui est la propriété du CNRS (sauf la salle du restaurant) et où travaillent 250 personnes, appartenant à une dizaine d'équipes CNRS, l'activité de restauration échappe totalement au regard d'une instance représentative des rationnaires.

Est-ce que cette configuration "originale", que rien ne justifie, annonce une nouvelle étape dans l'évolution de la politique restauration du CNRS après l'"Accord" de 1992 ? L'objectif serait toujours de dégager le CNRS de sa responsabilité d'employeur dans ce domaine, ceci de deux façons : en mettant les traiteurs dans les restaurants "propres" (c'est chose faite à l'IRESKO depuis 1986), et en privant les agents CNRS d'instances de représentation dans ce domaine.

A suivre....

Gwen Terrenoire
Section IRESKO

SNTRS-CGT

LABORATOIRE LURE
HORAIRES DÉCALÉS ET ASTREINTES
 Intersyndicale SNTRS-CGT - CFDT - SNPCEN - SNCS

**La
 rémunération
 des
 horaires
 décalés
 et
 astreintes
 mise
 en
 cause**

**L'exemple
 du laboratoire
 du LURE.**

Les agents travaillant en horaires décalés et en astreinte en lutte pour obtenir la rémunération qui leur est due au mois de janvier ont voté une motion à l'unanimité (160 présents ITA, Chercheurs et TPN).

Ils ont adressé un courrier à Mr Comes Directeur du LURE et demandé une entrevue à Mr Douchin, Chef du Service du personnel du CNRS.

Historique : Le paiement des horaires décalés et astreintes relève d'une autorisation particulière du ministère du Budget et qui est dans un même temps une mesure provisoire reconduite tous les trois ans.

Or, cette mesure n'a pas été reconduite à ce jour (signature du budget) ce qui entraîne un non-paiement des Agents travaillant en horaires décalés et astreintes.

Face à cette situation inacceptable, les agents concernés par cette mesure se sont réunis en Assemblée générale le 10 janvier. Discussions et propositions d'actions.

Ils ont décidé à l'unanimité de répercuter sur le fonctionnement des machines en horaires décalés tout retard de paiement, et ce, à partir du 1er février (arrêt des machines).

Dans un même temps, nous avons demandé et obtenu une entrevue avec le Directeur du Service du Personnel, Monsieur DOUCHIN :

a) d'une part, pour obtenir le paiement immédiat au 31 janvier au plus tard des rémunérations (via la signature du budget).

b) et d'autre part, pour l'ouverture de négociations permettant une reconnaissance de la fonction des agents travaillant en horaires décalés et astreinte et obtenir une pérennisation d'une mesure qui ne soit plus que transitoire mais définitive.

Réponse de Mr Douchin, le 23 janvier à l'intersyndicale :

a) Le ministère du Budget devrait signer dans les heures qui viennent l'accord permettant de reconduire pour trois ans la mesure transitoire et par la même permettre de rémunérer tout de suite les agents concernés.

Par contre le CNRS doit s'organiser pour utiliser et gérer au mieux ces horaires décalés et astreintes.

Ce qui revient à dire faire des économies sur les agents, au nombre de 171 éventuels au niveau national, pour le ramener au nombre de 130 effectifs.

b) Mr Douchin parle de discussions, mais pas de négociations. Il faut remettre à plus tard ces discussions ! Cela pourrait choquer le ministère des Finances.

Il ne peut y avoir reconnaissance de la fonction des agents horaires décalés et astreintes que dans le cadre interne du CNRS.

Les agents du CNRS sont fonctionnaires et doivent se fondre dans le statut de la Fonction Publique.

Sans décret ! Arrêté ! et plus.

Il accepte tout de même de prendre rendez-vous au printemps 95 pour définir un calendrier, permettant de discuter des problèmes rencontrés par les agents travaillant en horaires décalés et astreintes.

En conclusion, je crois que les agents du CNRS et de l'IN2P3 doivent rester très vigilents et s'organiser pour lutter contre ces abus inacceptables de la part de nos instances. J'invite par la même les camarades d'autres laboratoires concernés par ces horaires décalés et astreintes à se manifester pour étudier avec eux les modalités permettant une reconnaissance des agents travaillant en horaires décalés et astreintes.

Robert SCHONT.

22.

Alerte !
des échos nous parviennent sur les
retards dans le paiement des salaires
de CDD, de CES ou de vacataires,
notamment à Orsay où les personnels
ont vivement réagi...

Proposée par le SNTRS-CGT d'Orsay, une motion exigeant le paiement immédiat du salaire des personnels sur emplois précaires, CDD, CES, vacataires a été votée par les 70 présents en l'Assemblée Générale. Puis 30 personnes ont participé à un rassemblement à la délégation régionale de Gif-Orsay. Un courrier a été adressé au DG par le Secrétariat Régional et le Syndicat National. A ce jour le syndicat n'a pas reçu de réponse à son courrier... mais, une réponse de Mr Geldreich sur les cas particuliers de la 4ème DR indique notamment :

"... Il est de fait que pour des raisons techniques, la mise en place des crédits correspondants a connu pour l'ensemble de l'établissement un certain retard empêchant le mandatement de ces salaires..." . *"...Compte tenu des délais pour les virements bancaires, variant de 2 à 6 jours selon les banques, les compensations Paris-province, les comptes des intéressés ont été crédités dans les premiers jours de février.*

Bien évidemment des instructions ont été données par la direction générale pour verser des avances ou effectuer des paiements à la caisse des comptables dans les cas les plus critiques ; de même, des attestations destinées aux banques ont été remises aux personnels qui le demandaient.

Cette situation exceptionnelle, très regrettable, ne devrait plus se reproduire et soyez certain que la direction générale y veillera."

C.G.T

SNTRS

25, rue de Chevreuse
91400 ORSAY

TELEPHONE : 69 07 60 13
TELECOPIE : 69 07 50 05

ORSAY, le 6 Février 1995

SYNDICAT NATIONAL DES TRAVAILLEURS
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Monsieur Guy AUBERT
Directeur Général du CNRS
CNRS
3, rue Michel-Ange
75 794 PARIS Cedex

Monsieur le Directeur Général,

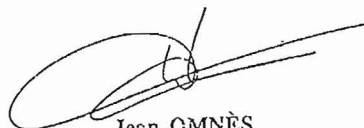
Ainsi que nous l'indiquions dans notre courrier du 15 novembre dernier, nous n'acceptons aucun retard dans le paiement des salaires des personnels.

Or, pour le mois de janvier, les indemnités des personnels en Contrats Emploi Solidarité, ainsi que les salaires des personnels sur Contrats à Durée Déterminée, sont versés avec un retard de 15 jours environ. Les rentes pour accidents de travail subissent aussi un retard de paiement.

Ces mesures sont déjà scandaleuses en soi. Elles le sont d'autant plus qu'elles s'appliquent à des personnes en situation de précarité et, le plus souvent, en difficulté financière.

Ce qui est dû doit être payé immédiatement !

Nous demandons que la direction du CNRS intervienne auprès des établissements bancaires pour faire en sorte que ce retard ne pénalise aucunement ces personnels sur le plan financier.


Jean OMNÈS
Secrétaire Général
du SNTRS-CGT

discussions du SNTRS avec la FERC et l'USCA :
Ci-dessous est reproduit le texte de ce que notre syndicat a défendu pendant ces discussions

QUELQUES RAPPELS ET PRÉCISIONS SUR LES OPTIONS PRISES PAR NOTRE SYNDICAT DEPUIS 3 CONGRÈS.

Ces options ont été prises après de nombreuses années de débats internes (et externes) à notre syndicat.

Nous voulons une organisation C.G.T. réellement intercatégorielle. Nous le sommes en partie depuis de nombreuses années : se retrouvent dans le SNTRS à la fois des ingénieurs (dont bon nombre de haut niveau), des techniciens, des administratifs et des personnels de services, auxquels se sont joints, depuis quelques années, en nombre encore insuffisant, des chercheurs. Une organisation qui tienne compte en même temps des problèmes particuliers à chaque grande catégorie et de ce qui leur est commun.

C'est essentiel si nous voulons être efficaces dans la défense de la recherche publique et de ses personnels.

s'agit, pour nous, de ne pas reproduire dans le SNTRS la division actuelle.

C'est le sens de notre décision de mettre en place un secteur chercheur dans notre syndicat, organisant le débat, élaborant les revendications sur les questions spécifiques aux chercheurs.

Nous rejeterons toute proposition qui irait à l'encontre de cet objectif : un syndicat intercatégoriel. Comme dans l'activité professionnelle, nous combattons toute attitude élitiste dans la pratique syndicale.

Nous sommes également fortement attachés à l'organisation en syndicat national. A la fois garant de la cohérence de notre intervention au CNRS, à l'INSERM et à l'INRIA et permettant une activité fortement autonome de chaque section de notre syndicat. Ces sections regroupant, au niveau d'un laboratoire ou service, d'un groupe de laboratoires ou d'une université, l'ensemble des adhérents d'un site (ITA et Chercheurs).

Même si nous avons des difficultés — guère différentes de celles de toutes les organisations de la C.G.T. — notre mode de structuration nous a permis dans la dernière période d'être fortement présents dans l'organisation de la lutte, dans les débats avec les personnels de la recherche.

Nous pensons donc que :

=> prôner un syndicalisme intercatégoriel ne veut pas dire ignorer, gommer les différences. Nous devons collectivement veiller à ce que chacune des spécificités soit prise en compte,

=> les questions de l'avenir des organismes, de la défense de ceux-ci, toutes les questions communes à toutes les catégories (ex : les qualifications, l'avenir de la recherche publique), sont l'affaire de tous les adhérents (lors des congrès et au CSN - la mise en oeuvre étant du ressort de la CE et du BN) ; en effet, pour nous, l'intercatégoriel n'est pas une simple juxtaposition, une addition des aspirations de chaque catégorie.

→ les chercheurs, en liaison avec le bureau national et la CE, doivent définir les axes revendicatifs, les initiatives à prendre en terme d'action pour la défense de leurs intérêts collectifs,

=> le secteur chercheur, dans le SNTRS-CGT, est une structure pour l'animation, l'organisation et le suivi de l'activité syndicale vers les chercheurs,

=> l'organisation interne du secteur doit être débattue avec les chercheurs adhérents au SNTRS (nous ne devons pas préjuger de leurs choix),

=> ce secteur doit être animé par un secrétariat,

=> les chercheurs doivent prendre leur place dans l'activité collective du syndicat : dans les directions de sections & de régions, à la Commission Exécutive, au Bureau National.

Et ce n'est là qu'une première approche de ce doit être l'organisation des chercheurs dans notre syndicat. La forme définitive de cette organisation sera définie avec les chercheurs adhérents du syndicat.

Sur toutes ces questions nous voulons un débat franc, le plus serein possible, débarrassé des a priori. C'est le seul moyen de trouver une issue durable à la situation de division, de tension créée dans la C.G.T..

Pour pouvoir avancer nous voulons un certain nombre de réponses claires, indispensables à l'engagement d'un réel processus de dépassement de la situation actuelle.

Il s'agit pour nous de connaître, notamment, la réponse de l'USCA à la question essentielle, centrale : l'USCA est-elle pour un syndicalisme intercatégoriel dans le SNTRS, à partir du SNTRS ?

Ce que nous inspire les propositions de l'USCA : sous le vocable de syndicat inter-catégoriel, l'USCA avance toujours des propositions qui tendent à perpétuer la division chercheurs—ITA. Cela est clair quand elle affiche ses options en terme de fonctionnement concret.

De même si elle semble abandonner, en principe, l'idée de deux organisations séparées ou de syndicats de sites, elle continue d'afficher son objectif exprimé dans la préparation du dernier congrès de la C.G.T. : une Union des syndicats de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur.

Toutes choses qui sont en contradiction sur le fond avec nos propres options.

Notre volonté est d'aboutir à un renforcement de la C.G.T. dans notre secteur de l'INSERM, du CNRS et de l'INRIA.

Or, la division actuelle est un frein à ce renforcement. Notre progression lors des dernières élections ne pourra se confirmer que si nous oeuvrons tous de façon claire dans le sens de la mise en place d'un syndicat réellement intercatégoriel. A contrario, la perpétuation de cette division conduirait à un affaiblissement certain de la C.G.T. dans notre secteur.

A un moment où le C2S-FEN s'est dissous, où le SNCS a retardé la décision sur son affiliation, la CGT a une grande responsabilité : celle d'offrir aux chercheurs comme aux autres catégories de personnel une perspective syndicale attractive.

Annexes : extraits des documents adoptés par le dernier congrès du SNTRS-CGT. (Statuts et Document d'Orientation sur l'organisation du syndicat.

STATUTS ET ORIENTATION CONCERNANT L'ORGANISATION DU SYNDICAT

Modification des statuts adoptée au 21ème Congrès

Article 19 — *Le Secteur Chercheurs du Snters-Cgt aura en charge l'impulsion de l'activité spécifiquement revendicative pour les chercheurs, en liaison avec la Commission Exécutive et le Bureau National.*

L'animation du Secteur Chercheurs sera assurée par un chercheur.

Une réunion nationale des adhérents chercheurs sera organisée par le Secteur Chercheur au moins une fois par an. Ces réunions auront pour objectif un large débat avec les chercheurs pour leur revendications et sur toutes les questions qui leur sont spécifiques.

Document d'Orientation du 21ème Congrès

VII- RENFORCER LE SYNDICAT C.G.T. DU CNRS, DE L'INSERM ET DE L'INRIA : LE SNTRS.

VII-1 Un syndicat pour quoi faire ?

Aujourd'hui, plus que jamais, les remises en cause des gouvernements et des directions d'organismes sont à la fois globales et individualisées. Des moyens considérables sont mis en œuvre pour tenter de faire partager leurs objectifs aux personnels (informations partiales, culpabilisation, décisions autoritaires, techniques de "management" renouvelées pour mieux associer les personnels...)

Un effort sans précédent est fait pour adapter ou créer une hiérarchie capable de remplir ce nouveau rôle (DRH, "directeurs-managers",...). Face à cette situation, le mouvement syndical C.G.T. a une responsabilité particulière parce qu'il est à même de pouvoir défendre, de manière intransigeante, les personnels, tout en analysant les politiques plus globales et, ainsi, à pouvoir faire comprendre les raisons profondes des situations individuelles.

Un risque très important de marginalisation de notre mouvement existe si nous désertons peu ou prou ces deux champs d'activité aussi essentiels l'un que l'autre : la défense des individus et l'intervention sur tout ce qui est commun. Oublier l'un au profit de l'autre serait mettre en cause l'essence même de ce qu'est notre syndicat.

Pour mettre en œuvre notre conception du syndicalisme nous devons développer les liens avec les personnels, quelles que soient leurs catégories. Il est, cependant, un écueil à éviter : l'isolement des catégories les unes par rapport aux autres. A l'individualisme nous opposons la réflexion et l'action collectives qui seules peuvent créer les rapports de forces nécessaires.

Utilisons toutes les possibilités d'intervention, utilisons tous les rouages possibles pour imposer l'amélioration des nos acquis et une gestion démocratique, en nous appuyant sur la volonté des personnels.

Pour cela il faut un syndicat C.G.T., le SNTRS-CGT plus fort, plus influent et plus actif.

VII-2 Un syndicat national

La structuration nationale du syndicalisme C.G.T., au CNRS, à l'INSERM et à l'INRIA est toujours d'actualité. Le syndicat national est nécessaire, dans un contexte de déstructuration de l'appareil public de recherche, de risque d'assujettissement de celui-ci aux besoins des entreprises, des régions et aux

24,
directives de la CEE. Les risques sont en effet grands aujourd'hui de voir mis en cause ce qui faisait la force et la cohérence des organismes publics de recherche : leur caractère national.

Le SNTRS-CGT combat tout ce qui tend à remettre en cause ce qui lui a permis d'être une force qui compte au CNRS, à l'INSERM et à l'INRIA : sa capacité à réagir au niveau national comme au niveau local de façon cohérente, unie, face aux directions et à leurs projets.

C'est pourquoi il nous faut refuser tout ce qui encourage le corporatisme et tout ce qui tend à diviser, à affaiblir le SNTRS, et donc la C.G.T., dans nos organismes, que ce soit en terme de structures ou en termes de conception de l'activité syndicale et revendicative.

C'est pourquoi nous n'avons pas fait le choix d'une structuration en union de syndicats de site.

VII-3 Un syndicat intercatégoriel

C'est pour mieux prendre en compte l'ensemble des problèmes qui se posent dans nos organismes, que nous voulons que notre syndicat devienne réellement intercatégoriel. Vouloir cela n'est pas être "généralistes" comme certains tentent de nous présenter de façon parfois péjorative. Il nous faut être mieux capables de prendre en compte les spécificités des différentes catégories et ce qui les unit dans un syndicat intercatégoriel.

La prise en compte des spécificités contre le corporatisme

Nous combattons tout ce qui tend à diviser les travailleurs comme c'est le cas du corporatisme. C'est à cela que conduirait, si nous n'y prenons pas garde, la reprise lancinante du thème des "identités professionnelles".

Dès lors qu'ils œuvrent à l'information, au rassemblement et à l'action sur une question ponctuelle, les collectifs, peuvent être une bonne chose. Au contraire si leur but est de diviser, d'organiser les travailleurs sur une base corporatiste, nous les combattons. Rappelons ici que notre but essentiel est de développer le syndicat, d'organiser les travailleurs en son sein et non de les éparpiller aux marges de celui-ci et ainsi affaiblir sa capacité d'action.

L'activité vers toutes les catégories

Prôner un syndicalisme intercatégoriel ne veut pas dire ignorer, gommer les différences. Nous devons collectivement veiller à ce que chacune des spécificités soit prise en compte. Dans ce cadre, nous pensons bien entendu à l'activité vers les chercheurs.

Nous devons, dans le même temps, porter une attention toute particulière à la situation des personnels administratifs et des personnels de service.

Nous devons nous soucier également de tous ceux qui sont dans une situation d'emploi précaire.

Notre activité doit aussi porter sur la situation faite aux thésards qui, tout en poursuivant leur formation, assurent de plus en plus des tâches de techniciens ou d'ingénieurs.

VII-4 L'organisation des chercheurs dans le SNTRS

Le CSN du 29 janvier 1993 a proposé la création au sein de notre syndicat d'un Secteur Chercheurs, c'est le sens de la modification de nos statuts. C'est là, aujourd'hui, une forme d'organisation originale dans notre syndicat qui doit être de nature à prendre en compte les spécificités des chercheurs, à leur permettre de débattre et d'agir pour leurs revendications sans pour autant les isoler des autres catégories.

Cependant, la mise en place d'une structure n'a jamais réglé toutes les questions. La vie de celle-ci dépend, avant tout de notre capacité de débattre collectivement et individuellement avec les chercheurs pour les convaincre de renforcer le SNTRS-CGT.

Le texte des propositions de l'USCA sera publié dans le prochain SNTRS-INFO. Nous vous invitons à en prendre connaissance. Le débat, dans tout le syndicat, doit se poursuivre pour aboutir à un syndicat national intercatégoriel, basé sur le SNTRS, intégrant bien toutes les catégories, y compris bien entendu les chercheurs

Après le dépôt de notre liste de chercheurs aux élections du Conseil Scientifique INSERM, nous avons reçu la lettre ci-contre de la FERC qui conteste de fait à notre syndicat son droit de présenter ses syndiqués chercheurs à des élections professionnelles. Le SNTRS-CGT a toujours été clair et nous le rappelons ici : la gestion des élections doit découler de l'évolution des discussions.



Au Bureau National
du SNTRS CGT
25 rue de Chevreuse
91400 ORSAY

Montreuil le 7 Février 1995

Chers Camarades,

Je viens d'apprendre que le SNTRS-CGT a déposé une liste de chercheurs aux élections des membres du Conseil Scientifique de l'INSERM.

Au moment où, sous l'égide de la FERC, le dialogue s'est renoué entre l'USCA et le SNTRS en vue d'aboutir à une organisation intercatégorielle CGT au sein des organismes CNRS, INRIA et INSERM, votre décision apparaît comme irresponsable, car je n'ose pas penser qu'il s'agit d'une volonté délibérée de saboter le processus engagé.

En effet, cette initiative ne peut que stopper net les discussions en cours, tant elle ne relève pas de l'esprit constructif qui devait présider à la mise en oeuvre des pistes de travail dégagées en commun.

De plus, cette présentation ne peut que porter préjudice à l'activité globale CGT dont ont assurément besoin les personnels de l'INSERM, comme elle jette le discrédit sur la Fédération et son activité dans le rapprochement de vos deux organisations.

Dans ces conditions, le souci de ne pas entraver la démarche initiée, non sans difficulté, devant primer, il apparaît urgent et opportun de reconsidérer votre position et d'engager le retrait de votre liste.

Fraternelles salutations,

Christian DUBOT
Secrétaire Général

263, rue de Paris
case 544
93515 - Montreuil cedex
Tel. 48 18 82 44
Fax 49 88 07 43

CGT en toute liberté

Paris le 10 février 1995

**La
réponse
de
la
Commission
Exécutive
du
SNTRS-CGT
au
Bureau
Fédéral.**

Chers camarades,

La lettre du 7 février a créé un très fort mécontentement dans la Commission Exécutive du syndicat et au-delà. Elle pose plusieurs problèmes de fond. Elle suscite de nombreuses interrogations.

Le ton tout d'abord : il n'est pas conforme au fédéralisme qui régit les relations entre organisations de la C.G.T..

Le SNTRS-CGT n'a trompé personne : il met en oeuvre ce qu'il décide.

- Il a décidé à son congrès de 1987 de syndiquer les chercheurs ; il le fait, avec difficultés peut-être, mais il le fait.

- Il a accepté les propositions du CNF de décembre 1992, même s'il subsistait des interrogations, et il s'est engagé dans le processus proposé avec la volonté d'aboutir à une solution. Si vous nous passez l'expression, "nous avons dû avaler quelques grosses couleuvres" pour être, malgré tout, constructifs.

- Il a décidé à son CSN des 17 et 18 novembre 1994, à l'unanimité, (compte rendu publié dans le BRS n° 312) de présenter des candidats à toutes les élections dans tous les corps. A l'INSERM il a mis en oeuvre cette décision en présentant des candidats chercheurs aux élections du Conseil Scientifique de l'INSERM. Quoi de plus naturel que de mettre en oeuvre des décisions prises ?

Il n'y a là d'attaque contre quiconque.

Nous présentons uniquement nos syndiqués, comme à chaque fois que nous avons constitué des listes. Nous avons déjà présenté des chercheurs de notre syndicat sur notre liste aux élections au CAES en 1994. La pratique de l'USCA est toute autre : elle devoit régulièrement des adhérents du SNTRS pour les mettre sur sa liste : CA du CNRS, CAES, CCR.

Voudrait-on interdire aux chercheurs du SNTRS d'être présentés par leur syndicat et de représenter les chercheurs dans une élection qui les concerne au plus haut point ? Voudrait-on empêcher le seul SNTRS de mesurer sa représentativité chez les chercheurs ?

Après nous avoir reproché de n'en pas faire assez pour nous renforcer chez les chercheurs, nous reprocherait-on d'en faire trop ? Y aurait-il un recul sur l'idée de partir d'un "SNTRS transformé" ou "rénové" ?

La FERC denierait-elle aujourd'hui au SNTRS d'être un syndicat intercatégoriel, donc comprenant des chercheurs aussi ?

N'est-ce pas le Bureau confédéral qui évoquait "l'expérience du SNTRS parmi toutes les catégories et celle de l'USCA parmi les chercheurs" ?

Pour qualifier nos actes nous récusons l'irresponsabilité et tout autant la duplicité. Nous avons indiqué clairement dès la réunion de décembre 1994 entre la FERC, l'UGICT, le SNTRS et l'USCA qu'il était hors de question d'engager des discussions sur les élections. Personne n'a affiché l'idée d'un statu quo dans la période de discussion.

Nous avons même clairement indiqué que partir des élections pour tenter d'aller vers un syndicalisme intercatégoriel, n'avait pas abouti et n'était pas la bonne méthode.

L'USCA, créée en violation totale des statuts de la CGT, maintient de fait son refus d'aboutir à un syndicat national intercatégoriel ayant pour base le SNTRS. Elle propose, sous couvert d'un caractère intercatégoriel de façade, une séparation étanche entre chercheurs et ITA.

Manoeuvriers nous ? Rien n'est plus étranger à notre pratique.

On peut ne pas partager notre point de vue. On peut être en désaccord avec nos décisions. C'est là une chose somme toute normale dans une organisation comme la C.G.T.

Il fut un temps où l'on nous reprochait de dire trop fort ce que nous pensions. On nous a aussi reproché d'être frileux. Mais jamais jusqu'ici personne n'avait encore osé nous affubler du qualificatif d'irresponsables.

Au nom de quoi peut-on demander à une organisation de la C.G.T. de se paralyser en renonçant à mettre en oeuvre ses décisions ?

Pour conclure nous espérons que ce n'est là qu'un accident, que les mots ont dépassé votre pensée et qu'à l'avenir les arguments remplaceront les jugements sommaires.

Nous restons ouverts au débat sur l'avenir de la CGT au CNRS, à l'INSERM et à l'INRIA.

Nous aussi voulons être "C.G.T. en toute liberté", et en toute responsabilité.

Soyez assurés, chers camarades de notre attachement au fédéralisme et recevez nos fraternelles salutations.

La Commission Exécutive du SNTRS-CGT

PLAN TRIENNAL DE FORMATION DU C.N.R.S. 1994-1996

synthèse du projet du Plan Triennal de Formation du
C.N.R.S. effectuée par Anita PRIGENT¹

Le Directeur Général a demandé à un comité animé par Jean Marie ALBERTINI de préparer, avec la Délégation aux ressources humaines, l'actualisation de son plan de formation pour la période 1994-1996. La rédaction du plan de formation actualisé a été confié à Alain DEGENNE.

La préparation du premier plan triennal de formation du CNRS (1990-1993) fut lancé au début de 1989, avec comme tâche prioritaire d'accompagner les disciplines, les fonctions, les individus, la culture en évolution. Une grande impulsion a été ainsi donnée à la formation. En 1992, le budget de la formation permanente a été cinq fois supérieur à celui qui lui était attribué en 1988. La formation devrait être progressivement intégrée dans la stratégie scientifique du CNRS.

Le second plan triennal de formation (1994-1996) a pour spécificité de proposer au CNRS des outils et des procédures qui permettront à tous de faire de la formation un de leurs instruments privilégiés et les obligeront à mettre en valeur les moyens qui sont désormais à leur disposition. La finalité de la formation est double :

- servir la vocation du CNRS de création, d'échange et de diffusion du savoir dans toutes les disciplines.
- élever en permanence le niveau de compétence de tous ses membres et de toutes ses équipes.

La formation devra plus précisément contribuer à atteindre quatre objectifs :

- 1- accompagner les orientations définies par les départements scientifiques et les programmes interdisciplinaires de recherche et la programmation scientifique que se donnent les laboratoires
- 2 - servir la réalisation des objectifs de décloisonnement disciplinaire, de partage et d'ouvertures aux partenaires extérieurs
- 3 - contribuer à l'assouplissement, l'adaptation et la modernisation des modes de gestion
- 4 - faciliter l'élaboration et la réalisation des plans individuels de formation

Trois idées fondamentales régissent les travaux préparatoires:

* *Mettre la formation au service de la recherche et des hommes* qui la font, suppose de donner désormais toute sa place à la demande. Dans ce but, la mission des services de formation est d'aider les laboratoires à la formulation de leurs besoins en formation liés au développement scientifique de leurs recherches. Tous les personnels du CNRS sont concernés:

- Les directeurs des départements scientifiques et des PIR et des services opérationnels ont ainsi également pour mission de définir annuellement, avec le soutien du Comité National, une politique de formation.
- Les laboratoires doivent se donner les moyens de recenser les compétences dont ils disposent et de planifier l'acquisition de celles qui leur font défaut et que requièrent leurs objectifs de recherche dans un avenir plus ou moins proche.

- Pour qu'un plan de formation réussisse, il faut que les personnels participent à son élaboration mais surtout que les actions qui en découlent fassent sens pour eux et qu'ils puissent les coordonner dans une stratégie personnelle de formation et de carrière

- Les délégués régionaux, les animateurs régionaux de formation permanente ont un rôle essentiel, car proches des laboratoires ils peuvent identifier les objectifs d'évolution et à partir d'eux construire un plan d'ensemble de formation

* *Diversifier les moyens d'action de la Formation permanente* afin de l'adapter à la demande :

- le stage de courte durée, école thématique
- les écoles d'été, séminaires inter-laboratoire
- l'autoformation organisée et encadrée, suivie par des tuteurs
- des stages longs dans d'autres laboratoires ou services, en France mais aussi à l'étranger

** Contractualiser et évaluer les actions de formation*

Un effort particulier d'évaluation des actions de formation sera nécessaire et devra donner lieu à l'établissement d'un cahier des charges dans lequel sera expliciter les objectifs et la mise en cohérence des objectifs et des moyens. L'évaluation des actions de formation se fait à deux niveaux. Dans le long terme et sur le fond, elle est faite par le Comité National au moment de l'évaluation de l'activité du laboratoire.

Par ce plan d'action de formation, le CNRS veut pouvoir relever les "défis" suivants :

- accroître la compétitivité des laboratoires
- répondre aux aspirations des individus
- améliorer le fonctionnement interne des laboratoires
- ouvrir les laboratoires sur l'extérieur
- renforcer les capacités d'action du système d'accompagnement de la recherche
- réinsérer les personnels en difficulté

Les plans de formation:

Les laboratoires établissent leur plan de formation. Celui-ci est d'abord un effort de réflexion qui prend en compte les stratégies individuelles de formation et négocie leur articulation avec les objectifs fixés collectivement autour de thèmes prioritaires. La réflexion des laboratoires doit autant que possible concerner l'ensemble des personnels, quel que soit leur statut (agents CNRS, personnels MEN, thésards...). Les conseils de laboratoire ont un rôle essentiel à jouer dans l'élaboration de ce plan. Le directeur de laboratoire est le responsable de la définition et de la mise en oeuvre de la politique de formation; il rédige le plan de formation au moment où il présente le rapport d'activité et le programme de l'unité en vue de son renouvellement. Le conseil de laboratoire peut désigner un **correspondant de formation du laboratoire** qui assiste le directeur de l'unité pour tout ce qui touche la formation permanente et qui prépare avec l'aide de l'animateur régional l'exécution du plan de formation du laboratoire.

Le plan de formation ne doit pas être une construction idéaliste, il doit traiter des problèmes concrets, tenir compte des échelles de temps qui caractérisent ces différents problèmes

Le cahier des charges

Il est urgent que toute opération de formation importante soit dotée de cahiers des charges, lesquels assureront une plus grande cohérence entre les finalités et les objectifs qu'elles impliquent, et la mise en oeuvre de la formation; de plus ces cahiers faciliteront l'évaluation des résultats et permettront des ajustements nécessaires. Toutefois pour éviter que ces cahiers des charges apparaissent comme une surcharge bureaucratique, leur mise en place ne pourra être que progressive, et les cahiers devront être les plus simples possibles.

L'évaluation :

Les objectifs proprement dits de l'évaluation relèvent de trois niveaux d'évaluation, à savoir:

- 1- une évaluation de la cohérence entre les moyens et les objectifs, supposant un dispositif assurant observation, dialogue et communication entre les unités, les personnes en formation et les responsables de formation.
- 2-une évaluation de l'efficacité pédagogique, surtout mise en oeuvre par l'animateur régional chargé de repérer l'acquisition souhaitée des connaissances et compétences.
- 3- ce troisième niveau d'évaluation relève d'un dispositif et sans doute d'une instance de suivi des effets de la formation, compétences acquises et mises en oeuvre des connaissances ou des savoir-faire acquis. Cette évaluation en situation professionnelle devrait faire l'objet d'entretiens annuels d'activité.

La formation permanente en SHS

A l'occasion du débat plus spécifique aux Sciences de l'Homme et de la Société, M. LEBRAVE, directeur adjoint des SHS, a tenu à rappeler les grandes lignes d'orientation en SHS pour les trois ans à venir. Les axes prioritairement définis dans le quatrième programme cadre de recherche et développement européen (dans lequel le CNRS s'inscrit) font appel à l'interdisciplinarité entre les sciences de l'ingénieur et les sciences de l'homme. Elles suscitent le questionnement de la technologie par la science et celle-ci par la philosophie. Elles se veulent un programme incitatif à des recherches théoriques et articulées. En voici les thèmes:

- 1- connaissance de l'Europe (économie, sociologie, politique)
- 2- Chômage, emploi, travail et dynamique productive et construction sociale
- 3- sciences, technologie et sociétés: l'histoire et la philosophie des sciences, l'appropriation des savoirs scientifiques et technologiques, le "management" des innovations
- 4- les technologies productives et leur appropriation par les utilisateurs

- 5- les technologies de l'information et communication: image et son, numérisation, traitement automatique des langues et textes, cognition sociale, information parlée ou visuelle.
- 6- problèmes de santé, thérapeutique du vieillissement et de dépendance

En ce qui concerne la formation permanente proprement dite en SHS, M. LEBRAVE a souligné les points suivant :

- on constate un grand manque en matière de connaissances informatiques, surtout dans l'informatique documentaire, et dans la constitution de réseaux informatiques
- de même, on constate de grosses lacunes dans la culture générale des personnels CNRS, aussi des écoles thématiques, ou des écoles d'été, en direction des chercheurs et ITA, doivent être mises en place sur les thèmes ci-après:
 - * relecture des grands auteurs de chaque discipline
 - * maîtrise des instruments
 - * histoire et philosophie des sciences des 30 dernières années
- de même, de grandes insuffisances ont été reconnues quant à l'expression en langue anglaise des ITA et chercheurs français en SHS. Des suggestions sont attendues pour remédier à ce problème.

Des interrogations se posent aux laboratoires quant à la réalisation concrète de ce plan de formation:

- Quels seront les moyens affectés par le CNRS aux laboratoires pour cette formation
 - * moyens financiers? Le budget consacré à la formation peut représenter jusqu'à 3.2% de la masse salariale, le CNRS a demandé 2.8% pour 1993, et pour les 4 ans à venir, qu'en sera-t-il ? Les laboratoires pourront ils espérer un soutien concret de la part des Directeurs des Départements scientifiques et des Délégués régionaux, tant sur le plan élaboration de projets, que sur le plan financier, que sur le plan animateur de formation?
 - * existent-ils des liens entre la politique de formation et le schéma stratégique qui régit la question de l'emploi au CNRS.? Dans cette perspective, la question du remplacement du personnel en formation lourde peut se poser; de même le droit en formation des personnes délocalisées, leur formation sera-telle prise sur le même budget?
 - * les personnels scientifiques s'interrogent sur la suite obtenue dans leur carrière au CNRS après un investissement personnel important lors d'une formation lourde ? Une formation qualifiante sera-t-elle prise en compte pour une réelle qualification reconnue, pour un changement de grade, voir de corps?
 - * Quel sera le statut du Correspondant de formation, dans les labos ?
 - * Une plaquette sur la formation et les congés de formation ne pourrait-elle pas être élaborée et envoyée aux laboratoires, dès 1994, début de la mise en oeuvre de ce plan ?

1-Projet du Plan triennal de Formation du CNRS, 1994-1996, élaboré par les membres du Comité Plan Formation du CNRS, rédigé par Alain DEGENNE, chef du projet. Ce projet a été proposé et discuté lors du colloque "FORMER POUR LA RECHERCHE" qui s'est tenu en juin 1993, au CNRS à Paris.



La tribune libre engage la seule responsabilité de ses auteurs.

RECHERCHE ET ORGANISATIONS CARITATIVES ...

ARC-COMPTES, ARC-HONTE, ARCHONTE

Comme chez les magistrats qui gouvernaient la Grèce antique, le Président de l'ARC, M. Crozemarie, paraît être l'éponyme de l'année 1994. Depuis plus de vingt ans, nous luttons contre cet hydre aux têtes d'archontes, qui renaît de campagne de presse en procès.

L'ARC ou plutôt l'ADRCV, Association pour le Développement de la Recherche sur le Cancer à Villejuif, associée dans l'esprit du public à l'image de l'Institut Gustave-Roussy (IGR), centre anticancéreux, a déchu de son sigle les lettres D et V, soit Développement de Villejuif, donc de l'IGR. Les méthodes "peu orthodoxes" de cette association nous avaient alertés dès le début.

Déjà dans les années 1970, Crozemarie avait perdu un procès pour licenciement abusif d'un agent ayant révélé des pratiques de double facturation. Depuis ce furent des luttes pied à pied contre des méthodes condamnables de gestion des personnels (choquantes pour une association humanitaire), et notamment en 1985, le licenciement déguisé de tous les membres actifs du comité d'entreprise de l'ARC, pourtant arraché de haute lutte.

Les personnels ont largement payé, mais le plus grave n'est pas là. Conférences de presse, communiqués, entrevues avec les directions d'organismes de recherche, les représentants des ministères concernés et même l'Élysée, soit une montagne de documents relatifs à ces interventions, ont tenté d'alerter les pouvoirs publics, des dangers que les associations de ce type faisaient (et font) courir à la recherche sur le cancer. Nos analyses montraient, il y a déjà une dizaine d'années leur rôle destructurant pour la recherche. Avec le recul, il est possible de conclure à un bilan négatif de leur action. Les fonds énormes collectés (581 Millions de Francs en 1994 pour l'ARC, alors que le soutien de l'état aux unités de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ne sera que de 374 MF en 1995 toutes disciplines confondues, si aucun gel de crédit n'intervient), représentent grosso modo 80% des fonds destinés, en France, à la recherche sur le cancer, ils ont entraîné en parallèle le désengagement de l'Etat dans un secteur de recherche qui porte pourtant sur la première cause de mortalité.

Quand le ministre DOUSTE-BLAZY déclare qu'il n'y a pas de politique de recherche sur le cancer en France, cela est vrai, mais il faut dire également que les pouvoirs publics le savaient depuis des années, et que c'est une honte que d'avoir laissé se développer une telle situation.

Si nous pouvions nous adresser aux généreux donateurs, souvent fort modestes, nous leur dirions de continuer, car ils signifient de cette manière leur priorité aux gouvernants..., mais nous leur proposons en même temps d'exiger de l'Etat, qu'il ne laisse pas le champ libre à ces associations dites "d'intérêt public" qui devraient au moins agir de manière transparente, concertée, et contractuelle avec l'Etat puisqu'elles ont acquis malheureusement, par défaut de ce dernier, sa puissance. La démarche contractuelle peut donc paraître nécessaire dans le contexte actuel de déstructuration de la recherche sur le cancer, mais le risque inverse existe de voir l'état piloter la collecte des fonds caritatifs. C'est pourquoi, la seule solution valable à long terme est l'engagement financier de l'état à la hauteur des espoirs du public.

Jean-Pierre BAZIN

ARCHONTE : Haut magistrat, dans diverses cités grecques anciennes

Il y a 50 ans, la Shoah

Le 27 janvier 1945, un détachement de l'armée rouge pénétrait à Auschwitz-Birkenau. Dans trois camps de Silésie, ils découvraient à peine sept mille mourants et malades dont beaucoup n'ont survécu que quelques jours. Cette libération mettait un terme à l'extermination des juifs et au massacre des résistants et patriotes dans les camps d'extermination (Vernichtungslager) et camps de concentration (Konzentrationslager).

Le monde découvrait ce qu'avait été le martyr de près de six millions de juifs, commencé dix ans plus tôt par la promulgation le 15 septembre 1935 des lois antisémites de Nuremberg et comment cette indicible horreur avait fait l'objet d'une planification industrielle.

La tentation est encore grande d'enfermer la Shoah dans une parenthèse de l'histoire. Sa banalisation, quand ce n'est pas sa négation par des théoriciens révisionnistes, reviendrait à rendre tout cela de nouveau possible. Cinquante ans après, tout n'a pas été dit, l'histoire doit encore s'écrire. Puissent les commémorations être plus qu'une succession de minutes de silence et nous apprendre encore. Pour n'oublier jamais.

SI C'EST UN HOMME

*Vous qui vivez en toute quiétude
Bien au chaud dans vos maisons,
Vous qui trouvez le soir en rentrant
La table mise et des visages amis,
Considérez si c'est un homme
Que celui qui peine dans la boue,
Qui ne connaît pas de repos,
Qui se bat pour un quignon de pain,
Qui meurt pour un oui pour un non.
Considérez si c'est une femme
Que celle qui a perdu son nom et ses cheveux
Et jusqu'à la force de se souvenir,
Les yeux vides et le sein froid
Comme une grenouille en hiver.
N'oubliez pas que cela fut,
Non, ne l'oubliez pas :
Gravez ces mots dans votre cœur.
Pensez-y chez vous, dans la rue,
En vous couchant, en vous levant ;
Répétez-les à vos enfants.
Ou que votre maison s'écroule,
Que la maladie vous accable,
Que vos enfants se détournent de vous.*

dans "Si c'est un homme"
Primo LEVI
Déporté à Auschwitz.

Camps

■ **APPELLATION.** Les nazis distinguèrent les centres d'extermination — « Vernichtungslager » — et les camps de concentration — « Konzentrationslager ». Le « complexe » d'Auschwitz eut la particularité d'être les deux à la fois. Les déportés étaient voués à la mort dans les uns comme dans les autres. Dans les premiers, dès leur arrivée. Dans les seconds, la mort était le terme « normal » de l'épuisement et des mauvais traitements de toute nature...

■ **LISTE.** Camps de concentration dits « d'Etat » : Arbeitsdorf, Auschwitz I, II, III, Bergen-Belsen, Buchenwald, Dachau, Dora, Flossenbürg, Gross-Rosen, Herzogenbusch, Kaiserslautern, Kaunas, Klooga, Krakau-Plaszow, Lublin, Mauthausen, Natzweiler, Neuengamme, Niederhagen-Wewelsberg, Ravensbrück, Sachsenhausen, Stutthof, Vaivara, Warschau. A chacun de ces camps, étaient « rattachés » des dizaines de « Kommandos ». La machine de mort nazie s'est déployée sur près d'un millier de sites.

Capital

A partir de 1941, les nazis mettent au point le système du « Vernichtung durch Arbeit » (extermination par le travail). Moyennant rétribution, la SS fournit des esclaves aux grands groupes capitalistes allemands, également fournisseurs des moyens de l'extermination. Ils en tirent des profits considérables. Parmi ceux-ci, Krupp, IG-Farben, Siemens, Mannesmann... Des « accords », dont les traces écrites existent, sont signés entre les SS et les dirigeants de ces firmes, à l'exemple de celui conclu, le 29 mars 1941, entre Höss, le chef du camp d'Auschwitz, et les quatre patrons de l'usine Leuna, dépendant de l'IG-Farben.

Marie-Claude VAILLANT COUTURIER

Ce qui n'apparaissait le plus intolérable, c'était d'envoyer des êtres humains à la mort pour le fait d'être juifs ou tziganes. C'est la spécificité du régime hitlérien : une doctrine monstrueuse préétablie — le racisme — et son application méthodique — le génocide.

Geneviève De Gaulle

« Neus pensions, à Ravensbrück, être à l'épicentre de ce système extraordinairement cohérent de destruction de l'homme par l'homme. Le rendement à fournir avait de moult profit, profitable à l'économie allemande, rentable pour les propriétaires. Göring avait des parts dans ce camp d'extermination par le travail. Une main-d'œuvre périssable dont on attendait l'épuisement. »

Henri KRASUCKI

Auschwitz était « le camp du génocide, équipé industriellement de chambres à gaz pour l'extermination de populations entières sous prétexte qu'elles étaient juives ou tziganes ». Pour ceux qui étaient « admis », le « régime » visait à « la liquidation ». « Quand on a, à ce degré, perdu la liberté et est traité comme on ne peut imaginer que des êtres humains puissent être traités, quel prix on attache à la liberté, à l'action contre les injustices, contre toute injustice, pour que le monde soit meilleur ! On a mille fois plus de raisons de vouloir s'y consacrer... »

« Notre expérience doit servir. Dès le départ, nous avons acquis de très profondes certitudes. Nous avons vu le pire de l'homme dans sa volonté de destruction de l'homme. Nous en témoignerons toujours pour empêcher que ce soit d'équivalents recommence. Nous avons aussi appris que l'homme arrive à surmonter ce pire, avec une force et un courage qui n'ont peut-être pas été de même dimension pour chacune, mais qui étaient là au fond de nous. »

paix une priorité



LA CGT A TOUJOURS CONSIDÉRÉ LA LUTTE
POUR LA PAIX COMME L'UN DES FONDEMENTS
DE SA MISSION SYNDICALE

Déclaration de la CGT

30 DÉCEMBRE 1994

L'année qui s'achève restera marquée pour l'opinion publique par les images des affrontements sanglants qui se sont produits à travers le monde. Les massacres perpétrés au Rwanda l'été dernier en sont la sinistre illustration. Des conflits perdurent dangereusement avec leur cortège de deuils et de destructions. De nouveaux brasiers s'allument dans le Caucase. De la Bosnie à l'Algérie, en passant par Haïti ou l'Afrique, la liste est longue des pays où la violence et la guerre font d'énormes ravages humains. Partout, ce sont des hommes et des femmes, des enfants, des victimes innocentes qui paient le plus lourd tribut. Peut-on se résigner à cet état de chose ? Peut-on justifier les logiques de guerre et les courses aux armements qu'elles impliquent ou qu'elles suscitent ? La CGT a toujours considéré la lutte pour la paix comme l'un des fondements de sa mission syndicale. Le syndicat qui lutte par nature pour la vie et les valeurs humaines ne peut accepter que la guerre soit le moyen de régler les contentieux entre Etats. La complexité des conflits actuels interdit des jugements et des solutions simplistes.

Toutefois, il y a un lien étroit entre la montée de la violence, de l'irréductibilité, de l'extrémisme et la dégradation de la situation économique, sociale, les inégalités qui se creusent en France, en Europe et dans le monde. Entre les pays « riches » et les « pauvres » l'écart s'est multiplié par cinq en trente ans. Est-ce un hasard si l'Afrique est le continent le plus sinistré et celui qui compte les conflits les plus meurtriers de la planète ? Lutter pour la paix aujourd'hui c'est refuser les dictats des grandes puissances et de leurs instruments que sont le FMI et la banque mondiale ; c'est lutter pour d'autres rapports internationaux fondés sur des coopérations économiques et sociales, scientifiques et culturelles favorables aux besoins et aux intérêts des peuples concernés ; c'est lutter contre les politiques de force qui assimilent sécurité collective et puissance militaire comme le fait le gouvernement français avec le budget d'armement et la loi de programmation militaire qui consacreront près de 650 milliards de francs à la fabrication de nouvelles armes d'ici l'an 2000. Alors que le chômage, la précarité et le recul social frappent de plus en plus de familles, n'est-ce pas plutôt, par le développement concerté de la recherche et des productions civiles que l'on assurera la reconquête du plein emploi, de meilleurs salaires, une protection sociale de qualité qui permettront le mieux d'assurer partout la cohésion nationale, la sécurité du pays et favoriser la paix ?

L'année 1995 va connaître des moments décisifs pour l'avenir des armes nucléaires, avec la reconduction du traité de non-prolifération et la négociation d'un traité d'interdiction définitif des essais nucléaires. La France qui consacre le quart de son budget d'armement au nucléaire et s'apprête à investir 10 milliards de francs pour la mise au point de nouveaux missiles, s'engagera-t-elle dans un processus de désescalade ou l'inverse lors des négociations capitales qui auront lieu aux Nations unies en avril et mai prochains ?

En cette année de commémoration du 50^e anniversaire du bombardement d'Hiroshima, la CGT ne sera pas spectatrice. Au contraire, elle se retrouvera avec toutes les forces pacifistes qui luttent pour la paix, le désarmement et la prohibition universelle de l'arme nucléaire.



TCHÉTCHÉNIE

Déclaration de la CGT

4 JANVIER 1995

Dans une déclaration rendue publique, le 21 décembre dernier, la CGT avait exprimé ses préoccupations concernant la gravité de la situation en Tchétchénie après l'intervention russe et la guerre à outrance imposée aux populations civiles dans cette république du Caucase. Dans le même temps, elle s'était adressée aux organisations syndicales de Russie et à la Confédération générale des syndicats de la CEI pour connaître leurs opinions. Les responsables de la CGS et de la Fédération des syndicats de Russie viennent de répondre. Ils se prononcent « pour une résolution sans délai du problème (tchétchène) par des moyens pacifiques et non par la force des armes et des ambitions ». Ils espèrent « que la voix des travailleurs de Russie et d'autres pays du monde sera entendue par les politiciens et les milieux militaires ». Venant après d'autres condamnations et réactions à l'intervention militaire, cette prise de position syndicale est particulièrement importante alors que les combats redoublent d'intensité, faisant de nombreuses victimes et destructions à Grozny et dans les autres villes de Tchétchénie. La CGT s'incline devant les victimes de ce gâchis humain. Elle tient à réaffirmer son soutien aux militants syndicaux et aux forces de paix qui refusent la logique de guerre et agissent pour un règlement négocié de la question tchétchène qui passe par le respect des droits de l'Homme et l'intérêt des peuples concernés.